

Spécial Retraites

A l'instar du traitement politique du chômage -et de la maltraitance sociale des chômeurs !-, les réformes du régime des retraites nous obligent à passer de la revendication à la critique d'un système qui, de jour en jour, met de plus en plus à mal la-France-d'en-bas.

Au delà de nos refus communs (NON aux fonds de pension, NON aux réformes Balladur-Fillon), comment les collectifs et les militant-e-s d'AC ! analysent-ils la prétendue "crise" des retraites ? Défendent-ils à l'unisson les mêmes revendications ?

Cette compil' des écrits des collectifs (tout au moins de ceux qui les ont fait connaître) le montre : nous sommes loin de parler une langue de bois et de se "copier" les uns les autres !

Nonobstant, notre variété ne nous empêche pas de nous retrouver sur des prises de position et des envies de lutter communes, et c'est bien là l'essentiel.

Monique (AC ! Perche & Alençon)
23 avril 2003

Sommaire

- p. 2-3 Tract-communiqué du réseau AC !
- p. 4-5 Vade mecum (AC ! Perche & Alençon-AC ! Besançon)
- p. 6-10 Retraite, chômage, aspects culturels du problème (Alain Véronèse)
- p 11 Tract AC ! Paris
- p 12 Tract AC ! Nantes
- p 13-20 AC ! Besançon
- Débat sur les systèmes de retraite - Intervention d'Alain BI HR
- p 21-24 AC ! Besançon - Appel unitaire
- p 25 AC ! Besançon - Appel unitaire
- p 26-27 AC ! Besançon-AC ! Belfort. Canevas d'intervention
- p 28-29 Tract AC ! Lyon
- p 30 Tract AC ! Alençon
- p 31-32 Contribution AC ! Paris 19-20
- p 33-34 Tract ATTAC

RETRAITES : **L'HORIZON INÉLUCTABLE DU RMI POUR TOU-TE-S ?**

Aussi étonnant que cela puisse paraître, malgré les 5 à 7 millions de chômeurs, RMIstes et salarié-e-s pauvres, malgré les dégrèvements et exonérations de cotisations accordés au patronat, le régime des retraites est toujours bénéficiaire.

Alors, que nous chantent le gouvernement et le MEDEF ?

Ils nous chantent que le régime court à la faillite à cause du baby-boom de l'après-guerre.

Le baby-boom a bon dos !

Entre 1950 et aujourd'hui, la part des pensions dans le revenu national a augmenté de 250 % sans que cela provoque les cataclysmes ... que certains prédisaient à l'époque !

Selon les calculs les plus sérieux, une augmentation de la masse salariale de 0.37 points par an consacrée aux cotisations vieillesse permettrait, à elle seule, de garantir les retraites jusqu'à 2040.

Ce qui scandalise ceux qui nous gouvernent, c'est que 198 milliards d'euros (1300 milliards de francs) sont distribués en pensions aux particuliers, sans profiter aux fonds d'investissement (fonds de pensions, assurances privées, gestionnaires de l'épargne salariale. . .).

Leur campagne d'intoxication sur la prétendue crise des retraites a un but : faire main basse sur l'argent de la solidarité. !

Et un autre : généraliser l'insécurité sociale.

Créer l'insécurité chez les salariés, c'est créer les conditions d'une résignation devant des salaires plus faibles, affaiblir leurs revendications et leurs résistances ... et donner plus de profits aux actionnaires et au capital.

Le Fonds Monétaire International (FMI) l'a écrit : *"Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social."*

Aujourd'hui, ils s'attaquent aux retraites des fonctionnaires. Une hérésie, à leurs yeux : la retraite des fonctionnaires, c'est un salaire continué à vie, un salaire versé sans contrepartie, sans épargne préalable. Un revenu garanti.

C'est ce que nous réclamons pour tou-te-s les retraité-e-s et salarié-e-s !

APRES LES NOUVEAUX PAUVRES, LES NOUVEAUX VIEUX PAUVRES

L'insécurité sociale règne déjà chez les retraité-e-s du privé.

L'offensive a commencé en 1980 quand, dans l'indifférence générale, le gouvernement décida de ne plus valider les annuités des chômeurs non indemnisés.

En 1993, la réforme de la retraite de base du régime général (dite Balladur) ne mobilisa pas les salariés.

Et pourtant . . .

La réforme se traduit par :

1 - le passage progressif de 150 trimestres (37 ans et demi) à 160 (40 ans) pour obtenir une retraite à taux plein ;

2 - le passage progressif des 10 aux 25 meilleures années d'ici 2008 pour l'établissement du salaire moyen de référence servant au calcul de la rente.

Le taux de retraite à taux plein (égal à 50 % du salaire moyen des meilleures années), calculé jusqu'alors sur les 10 meilleures années de la carrière, le sera dorénavant sur les 25 meilleures années. Cette mesure inclut dans les " meilleures années " des salaires moins favorables (à la suite de période de chômage, notamment) et fait baisser le taux des pensions versées à noter que les indemnités chômage ne sont pas intégrées dans les meilleures années de salaire prises en compte pour le calcul de la pension. Or, on est parfois mieux payé au chômage qu'en étant salarié... Et pourtant, les chômeurs indemnisés cotisent : les gestionnaires des Assédic viennent même multiplier par 2,5 la cotisation de retraite des chômeurs !

3 - l'indexation des retraites sur les prix : la revalorisation des salaires annuels servant pour le calcul de la retraite s'effectue désormais sur les prix et non plus sur le salaire moyen qui augmente plus vite.

Ces mesures, ajoutées aux changements des régimes des retraites complémentaires AGIRC et ARRCO (accord scélérat entre "partenaires sociaux" du 25 avril 1996), provoqueront une diminution du niveau des retraites de l'ordre de 20 à 30 %.

Pour ceux qui pourront la prendre.

Ce que vise le Médef et son gouvernement, c'est une durée de cotisation pour tou-te-s de 42 voire 46 annuités. Le but n'est bien évidemment pas de faire travailler plus longtemps des gens âgés que le patronat fiche à la porte vers 50 ans. Le but est de pousser les salarié-e-s hors des entreprises avec une retraite amputée par une durée de cotisation incomplète.

Aujourd'hui, près des 2/3 des dossiers de liquidation de retraite à 60 ans sont déposés par des demandeurs qui ne travaillent plus. 2/3 des demandeurs sont au chômage ou en préretraite. La plupart des boîtes poussent les salariés vers la sortie à 57 ans. Et il y a de nombreuses conventions de départ anticipé à 50 ou 52 ans comme chez IBM ou à Shell.

L'âge moyen de la cessation d'activité est de 58,5 ans pour les hommes et de 56,5 ans pour les femmes.

Augmenter la durée de cotisation veut dire tout simplement allonger la durée de chômage mais pas des allocations chômage : l'Unédic vient de supprimer d'un coup jusqu'à deux ans d'indemnisation (24 mois) pour les chômeurs âgé-e-s de plus de 50 ans (négociation Unédic 19-20 décembre 2002).

D'ores et déjà, la retraite à 60 ans n'existe plus pour les chômeurs et les précaires (salarié-e-s ayant travaillé à temps partiel ou connu des carrières discontinues ou incomplètes).

Le jeu des décotes diverses les condamne à attendre le Minimum Vieillesse (65 ans) avec un revenu tournant autour du RMI . . .

Nous voulons un revenu garanti, à la retraite comme au chômage, qui ne soit pas inférieur au SMIC.

- Retraite sans condition à 60 ans ou après 37 ans et demi d'activité pour tous ceux qui le désirent, à partir de 50 ans pour les métiers pénibles ou en cas de chômage.

- Minimum vieillesse au niveau du SMIC à partir de 60 ans

- Abrogation des mesures de 1980, de la réforme Balladur de 1993 et des accords ARRCO-AGIRC de 1996.

- Intégration des indemnités de chômage et de formation, sur lesquelles nous cotisons, dans les meilleures années.

- Fin des exonérations de cotisations sociales accordées aux patrons.

- Régularisation des immigrés sans-papiers pour lesquels les patrons ne payent aucune charge sociale.

- Elargissement du financement des retraites à tous les revenus y compris ceux du capital, de la spéculation, de la richesse créée par les machines.



Agir ensemble contre le Chômage ! 42, rue d'Avron 75020 Paris
Tel : 33 1 43 73 36 57 - Fax : 33 1 43 73 00 03 - <http://www.ac.eu.org> - ac@ras.eu.org

CHÔMAGE ET RETRAITE

(régime général des salarié-e-s)

La loi

Tout-e salarié-e a droit, à partir de 60 ans, à une retraite sécurité sociale en contrepartie des cotisations qu'il a versées.

S'ajoute à cette retraite de base une retraite complémentaire versée par l'ARRCO (AGIRC pour les cadres).

- Retraite de base -

Le taux plein

Le taux plein, c'est 50% du salaire moyen des 20 meilleures années (25 meilleures années à partir de 2008).

AVANT LA RÉFORME BALLADUR (1993), C'ÉTAIT LES 10 MEILLEURES ANNÉES.

LES INDEMNITÉS DE CHÔMAGE, MEME SI ELLES SONT SUPÉRIEURES À CERTAINES PÉRIODES SALARIÉES, SONT EXCLUES DU CALCUL.

Condition pour obtenir une retraite à taux plein

Pour avoir droit à ces 50% il faut avoir validé 160 trimestres (40 ans) en 2003. **AVANT LA RÉFORME BALLADUR (1993), IL SUFFISAIT DE 150 TRIMESTRES (37 ANS ET DEMI).** Sinon le taux est réduit de 1,25% par trimestre manquant.

Exemple : Vous avez 60 ans, vous prenez votre retraite avec 155 trimestres en 2003.

$50\% - (5 \times 1,25) = 43,75\%$ de votre salaire moyen pris sur les 20 meilleures années.

Vous pouvez ne pas prendre votre retraite à 60 ans et continuer d'acquérir des trimestres.

Le maxi est de : plafond Sécu x 50% soit 2432 euros x 50% = 1216 euros (7976,44F) en 2003.

Le mini est de : 525,63 euros (3448F) par mois.

Un seul trimestre validé permet d'obtenir le versement d'une pension.

Condition de validation d'un trimestre : avoir cotisé sur un salaire représentant au minimum 1366 euros (8960F) - (200h au SMIC).

Chômage

Toutes les périodes de chômage avant 1980 sont validées sous réserve d'inscription à l'ANPE.

APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 1980, LE GOUVERNEMENT PUNIT LES CHÔMEURS NON INDEMNISÉS :

=> Chômage indemnisé : AUD, ARE, ASS :

50 jours de chômage, consécutifs ou non = 1 trimestre validé (4 trimestres maximum par an).

⇒ Chômage non indemnisé faisant suite à une période de chômage indemnisé (lorsque, chômeur, vous n'êtes plus indemnisé) :

⇒

- Vous avez moins de 55 ans

Après chaque période d'indemnisation, la période de chômage non indemnisé sera validée **DANS LA LIMITE D'UN AN, ET C'EST TOUT.**

- Vous avez plus de 55 ans

Si vous avez moins de 20 ans de cotisations au régime général à votre actif, après chaque période d'indemnisation, **LA PÉRIODE DE CHÔMAGE NON INDEMNISÉ SERA VALIDÉE DANS LA LIMITE D'UN AN, ET C'EST TOUT.**

Si vous avez plus de 20 ans de cotisations au régime général, après chaque période d'indemnisation, la période de chômage non indemnisé sera validée dans la limite de cinq ans.

⇒ Chômage jamais indemnisé (vous n'avez jamais perçu l'AUD, l'ARE ou l'ASS : jeunes chômeurs, par exemple) :

A titre exceptionnel, une période de chômage non indemnisé ne faisant suite à aucune indemnisation préalable peut donner lieu, **UNE SEULE FOIS**, à une validation de trimestres dans le cadre de la retraite, dans la limite d'un an. Cela se fait sans condition d'âge.

- Retraite complémentaire -

Tous les salariés qui relèvent de la Sécu ont droit à une retraite complémentaire.

Les demandeurs d'emploi indemnisés bénéficient de points de retraite complémentaire gratuits, **MAIS SEULEMENT PENDANT LES PÉRIODES D'INDEMNISATION.**

Le montant de ces points est calculé sur la base des douze derniers mois d'activité. Pas sur le montant de l'indemnisation chômage.

La retraite complémentaire est fonction des points acquis. Le nombre total de points acquis est multiplié par le prix du point fixé chaque année.

SONT EXCLUS DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE LES CHÔMEURS NON INDEMNISÉS, LES RMISTES, LES SALARIÉ-E-S EN CES .

- Minimum vieillesse -

A partir de 65 ans. Différentiel. Sorte de RMI pour anciens chômeurs & précaires & salarié-e-s du bas de l'échelle.

Comment faire valoir ses droits ?

Il est essentiel de s'assurer que toutes les périodes de chômage ont été reportées dans le relevé de carrière. Si tel n'est pas le cas, il faudra fournir les attestations de paiement des Assedic, conservées au même titre que les bulletins de salaire. Attention : ces attestations n'étant pas archivées, en cas de perte de vos originaux, vous ne pourrez malheureusement pas faire valoir vos droits.

Dans tous les cas, il est impératif de contacter la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav).

Retraite, chômage, aspects culturels du problème.

D'emblée pointons un fait nouveau dans l'histoire politique et sociale récente : c'est bien le patronat (le Medef) qui a l'initiative de la " refondation sociale ". C'est en réaction, et par rapport à ses propositions, qui de fait sont - à dessein - provocations que le monde syndical et politique en est réduit - au mieux - à essayer de limiter les dégâts. C'est évident en matière d'allocations chômage : le " Care ", fut adouci en " Pare ", après subtiles reformulations et aménagement marginal des mesures les plus explicitement coercitives, mais la " philosophie " du projet patronal est quasi intacte.

Ainsi, sur le problème des retraites et pensions, l'initiative des radicales réformes est issue des mêmes, syndicats et gouvernement en sont réduits à ne vouloir qu'éviter et réduire les mesures les plus régressives du projet. En termes généraux, le Medef veut allonger les années de cotisations de n , les contradicteurs en sont réduits à négocier $n - x$, mais avec un résultat probablement positif : on risque de devoir travailler plus longtemps que d'antan, avant de bénéficier d'une retraite à taux plein. Depuis les mesures Balladur (1993), c'est le cas pour le secteur privé, se souvient-on que la " gauche plurielle " ne fit rien pour remédier à cet allongement de la vie cotisante ?

C'est la ruse de la raison capitaliste contemporaine que de déterminer les termes de la négociation, et la position du problème. Ainsi, des experts (de gauche ?), également tiennent un discours sur la nécessité " d'une retraite à la carte ". Il est bien agréable de se voir présenter une carte achalandée, pour autant que l'on ait les moyens de choisir... Et, si vraiment on veut donner la liberté de choix - de continuer ou non à travailler - encore faut-il que les bénéficiaires du choix soient assurés de revenus permettant de choisir, (i.e. actuellement à 60 ans,) et avec une retraite suffisante, offrant la possibilité d'accéder, de droit, au statut d'inactif pensionné (retraité).

Or, si actuellement, le plus grand nombre des retraités bénéficie d'un revenu égal ou légèrement supérieur à celui des actifs (en moyenne, ce qui ne dit rien sur ceux qui sont autour du minimum vieillesse), les prochaines décennies seront celles de la prolifération des " nouveaux vieux pauvres " .

En effet, pour des masses de jeunes précaires, d'étudiants tardifs, de èrémistes précoces (dès 25 ans), de récurrents chômeurs ne pouvant prétendre à l'ASS, la retraite même modeste " à taux plein " semble un pactole dont ils ne risquent guère de bénéficier, pour motif de trimestres insuffisants. L'avenir est sombre pour nombre de futurs non-retraités... On perçoit les prémices d'une probable euthanasie économique, qui augure du pire en matière de décomposition sociale.

Contradictions économiques et culturelles

Un état de fait, qui contrarie la tendance à l'allongement de la vie productive (et explique les inquiétudes) : dès 55 ans , seul un sujet sur trois est encore en activité (salarisée), à l'ANPE les inscrits du même âge sont dispensés de recherche et bénéficient d'allocations légèrement réévaluées. Il y a actuellement, en France, 12 millions de retraités, qui pour la plupart vivent plutôt bien, bénéficient d'un loisir mérité et solvabilisé, encore perçu comme légitime après une vie de travail et d'efforts.

Bien que cela ne soit encore qu'à mi-voix formulé, le loisir des vieux, c'est le problème. On peut discerner dans le mode de vie des anciens, les imparfaits indices du monde qui pourrait advenir, où le travail (sous contrainte économique) serait d'une utilité marginale. Les magazines dont les retraités sont la cible se nomment : " Notre temps ", " Le temps retrouvé ", " Pleine Vie ", tout un programme. ... Celui de la bifurcation manquée ?

D'autant qu'avec l'allongement de l'espérance de vie, les " oisifs pensionnés ", d'aujourd'hui sont les anciens actifs, qui dans les années 70/80 ont cessé de produire aux alentours de la cinquantaine, pour un nombre important d'entre eux. C'était l'époque des restructurations industrielles, du chômage à taux non dégressif, des préretraites massivement financées par l'Etat (financement des licenciements dont les entreprises de l'actuel Baron du Medef ont amplement

bénéficié...), avec leur 90% du salaire nombre de sidérurgistes ont attendu la retraite avec une relative sérénité.

On peut actuellement compter plusieurs millions " d'inactifs " encore vifs pensionnés depuis 20 ou 30 ans, et davantage, (200 centenaires en 1950, 9 000 en 2000, probablement 150 000 en 2050). A l'échelle d'une vie le temps de loisir (souvent actif, jusqu'à un âge tardif) tend à devenir égal ou supérieur au temps consacré au travail ! C'est une récente révolution de nature quasi anthropologique. Ca ne peut plus durer ! Les piliers mêmes de la société du travail sont fragilisés. Les fissures devenaient visibles pour tout le monde - ou presque . Nous y reviendrons en approchant, plus loin, de la bifurcation manquée.

Si licenciements massifs et retraites subventionnés furent nécessaires pour le capitalisme des années 70/80, tant d'un point de vue économique (restructurations largement financées par la collectivité), que politique : le rapport de forces, la contestation des anciens bataillons de la classe ouvrière (charbonnages, sidérurgie...) avait encore les moyens de se faire entendre. Aujourd'hui la donne a changée, le discours du patronat, nonobstant quelques variantes sectorielles, est en contradiction avec celui qu'il tenait hier (mais qui se souvient de ses arguments d'hier ?). Mais, plus qu'économique, la contradiction majeure, tendanciellement explosive est culturelle, " civilisationnelle ".

En d'autres termes radicalement politique, si l'on donne au mot politique son sens noble, fort et antique. La cause de la pauvreté c'est ... le manque d'argent La phrase qui précède est d'une indécente évidence. Elle est pourtant due à J. K. Galbraith économiste de forte réputation internationale, auteur notamment de " L'Ere de l'opulence " (1961), dont le dernier livre " Des amis bien placés ", est cette année disponible aux éditions du Seuil. C'est pour partie un récit des importantes fréquentations de l'auteur (Roosevelt, Kennedy,...), mais ce qui nous intéresse ici ce sont les options économiques du texte, utiles pour étoffer le débat, tant sur le problème des retraites que sur celui du revenu à accorder aux chômeurs. Depuis longtemps Galbraith est partisan d'un revenu de droit, supérieur au seuil de pauvreté pour tous les citoyens des pays riches, en premier lieu. Immédiatement réactifs, les contradicteurs font valoir les abus prévisibles : les pauvres auraient les moyens de ne pas travailler ? ! Plus précisément, la capacité de refuser les mauvais travaux, mal payés qu'ils doivent encore aujourd'hui accepter par nécessité. Explosif. L'on comprend les inquiétudes du Medef (Denis Kessler) quant à la paresse des " chômeurs par confort ". Galbraith conçoit que certains abus seront commis, que certains pauvres voudront s'offrir des loisirs - les plus subtils s'essayant à pratiquer une frugalité jouissive... Et alors ? " Les loisirs constituent une chose tolérable et souvent bénéfique pour les familles riches, et même pour les professeurs d'université. Jamais pour les pauvres ; il faut les obliger à travailler." Et, ajoutons, les vieux également et le plus longtemps possible, sinon le long spectacle des anciens ouvriers, modestes employés et cadres moyens qui ne travaillent plus et depuis longtemps (20, 25, 30 ans ... voire davantage), risque de faire surgir la question des raisons du travail sous égide de la raison capitaliste.

D'autant que malgré 12 millions de retraités, plus de 2 millions de chômeurs enregistrés, 300 000 dispensés de travail (à 55 ans), nombre d'occupés à des activités de camouflage et de préservation de la culture du travail ... la productivité constamment augmente, la " société d'abondance " que prévoyait Galbraith (et d'autres), est visiblement devenue celle de la profusion, de l'encombrement, d'un gaspillage éhonté, d'un mimétisme consumériste exacerbé.

Mais, les pauvres, eux, manquent d'argent ? Pourtant l'argent ne manque pas, c'est une donnée immédiate de l'observation. Créer le manque, absolu (misère) ou relatif (pauvreté de situation, comparative, subjective), c'est la raison et le motif de l'expansion du capitalisme. Il fut une longue époque où seuls les riches pouvaient vivre sans travailler (ils avaient leurs manières différenciées de paraître occupés), or actuellement, par millions d'anciens ouvriers en bleus, de modestes employé(e)s de magasins, le petit peuple qui fut au service des nantis de la bourgeoisie divine, aujourd'hui, se paie hors saisons des voyages aux Antilles, des circuits touristiques et culturels, des séjours aux Canaries. Indicible effroi de toutes les baronnies de France et de Navarre ! Les retraités d'aujourd'hui ont travaillé hier et avant hier ? Oui mais pas assez, pour avoir le droit de se vautrer aujourd'hui et pour des années dans le loisir qui fut l'essentiel privilège des aristocraties

Retraite, chômage, aspects culturels du problème.

financières. De plus, cet immoralisme sous cape est quelque peu contagieux, si on avait laissé faire et toléré le montant et la durée trop généreux des allocations chômage, l'encouragement au loisir était dangereux, pire car : " avec quelques mois de travail et les allocations acquises les étudiants étaient financés par les entreprises et, pour faire des études de sociologie, philosophie, psychologie ... alors qu'il nous faut des personnes directement opérationnelles. ", déclarait Denis Kessler au cours d'une entrevue (imposée) par les associations de chômeurs.

Qu'est-ce donc que ce monde où les étudiants en philosophie travaillent tard et se reposent trop tôt ? Retraités jouisseurs, étudiants fraudeurs, chômeurs résistants... il était temps de réagir et faire en sorte que les générations suivantes voient les choses autrement.

Tant à l'échelle de la semaine, du mois, de la vie, il est important d'augmenter la durée du travail, (on choisira l'argumentation circonstanciée), sinon... où allons-nous chère baronne ?

La source du problème qui touche les demandeurs d'emploi (chômeurs) et ceux, qui de droit sont dispensés d'emploi, (retraités) est la même. En essayant d'examiner les choses sous un angle peut-être inhabituel, i.e : culturel, en négligeant volontairement les aspects immédiatement financiers (combien d'argent dans les multiples caisses), en ignorant les arcanes, complications, obscurités des circuits de financements qui dissimulent une invisible et pourtant éclatante évidence, nous essayons ci-dessous de retourner aux racines d'une économie qui n'aurait jamais dû cesser d'être politique. Gains de productivité dans tous les secteurs.

On soupçonne Galbraith d'être l'auteur d'un livre publié sous pseudonyme collectif dans les années 60, " La paix indésirable "(1968), sous titré " de l'utilité des guerres ". Je ne sais si l'auteur est aujourd'hui " démasqué ". Nonobstant, la thèse centrale, argumentée de l'ouvrage, est qu'à l'époque où perdurait l'affrontement du bloc capitaliste et du bloc communiste, la peur de l'ennemi, les énormes dépenses d'armements, étaient tout à fait nécessaires pour justifier la réduction des budgets sociaux, pour maintenir une rareté relative des biens, et inciter à la discipline d'entreprise. Bref, pour le système, la paix était indésirable, car si les moyens de production mobilisés avaient été orientés vers les besoins civils et pacifiques,... la surproduction aurait été menaçante : " les manutentionnaires, et les mineurs de fond auraient pu se poser la question de savoir s'il est encore utile de se lever tous les jours à quatre heures du matin, 5 ou 6 fois par semaine . " (Sous leur nouvelle présidence, les Etats-Unis vont probablement : 1 - réduire les budgets sociaux et, 2 - investir des milliards de dollars dans " la guerre des étoiles ". Nouvelle formule d'une recette ancienne...) Tout de même, la disparition de l'ennemi principal (à l'Est en tous cas), a permis quelques déversements techniques (internet) et productifs vers la production de biens civils - ce, avec un coût écologique énorme. Et, prix d'une augmentation de la sphère des besoins - ne pas avoir de télévision " à coins carrés ", devoir se priver de téléphone portable, ou de l'usage d'une voiture " présentable " ,etc. peut-être ressenti comme une pauvreté relative, une " misère de position " (Bourdieu).

Dans le fond, culturellement parlant, la paix, la prospérité partagée sont indésirables, parce qu'elles risquent de faire surgir la menace du loisir généralisé, de l'effort authentiquement partagé. Les signes de cette émergence du loisir largement disponible (loisir actif, impliqué, citoyen, idéalement plus proche de l'otium romain, ou de la scholè grecque, que d'un vulgaire droit à la paresse de consommateurs gavés), les symptômes de la fin du travail (de ses modalités sous contrainte libérale) étaient, à la fois manifestes et mal perçus. Tant dans les comportements sociaux réellement perdurants (cf. plus haut), que dans de multiples ouvrages d'économie politique, de philosophie, de dénonciations des méfaits de la globalisation, etc. Avec des nuances d'analyses quelquefois importantes, Paul Lafargue, Emile Zola, John-Mayard Keynes, Bertrand Russel, Joffre Dumazedier, Murray Bookchin, Hannah Arendt, Raoul Vaneigem, Jean-Marie Vincent, André Gorz, Radovan Richta, Jacques Ellul, Dominique Méda, Jérémy Rifkin, Roger Sue, Xavier Pattier, Françoise Gollain, Viviane Forrester,... les revues " Transversales ", " Pour ", " Alternative Libertaire ",... au cinéma : " La comédie du travail " (prix Jean Vigo) et certains des protagonistes mis en scène par Robert Gédiguan (" A l'attaque ! "), ... ont pratiqué le démontage idéologique et culturel de la société du travail.

La profusion et parfois le succès de livres, de films, ajoutés à l'influence des " comportements artistes " (Boltanski, Chiapello, " Le nouvel esprit du capitalisme ", Gallimard, 1999), de refus du

Retraite, chômage, aspects culturels du problème.

travail aliéné, avec en fond de décor sociétal, l'image de la douce lassitude active des anciens... le tout, en convergence, donne à entr'apercevoir, à sentir un contexte culturel, idéologique, minoritaire, mais dont la prégnance sociale, " l'exemplarité " comportementale avaient atteint un niveau d'influence difficilement supportable par le système. Le vieux monde était menacé d'écroulement sous le poids de ses propres contradictions ; d'où l'offensive actuelle du Medef, et de ses alliés ... dont certains sont issus du monde syndical.

Il n'y a pourtant aucune raison strictement économique pour allonger la durée des cotisations. Même en l'état actuel des modalités de perception des cotisations patronales et salariales, il y a de l'argent dans les caisses - pourtant aussi nombreuses qu'opaques.

Sur les tendances raisonnablement prévisibles, nous avons : croissance de la productivité, 2 %/an, taux de croissance du Pib, également 2%/an (comme durant la période 1980/2000), chômage (actuel) 9%. Conséquence le PIB va croître de 40% en 20 ans (2000/2020). Le rapport retraités/actifs occupés va passer de 0,48 à 0,66, soit une croissance de 38,5 %. Ceci pour le secteur privé, les prévisions sont un peu moins optimistes pour le régime des fonctionnaires... tout de même les tendances lourdes et réelles sont en contradiction totale avec les arguments du Medef ! La réalité dément aussi irrémédiablement les formulations du sens commun : " il faut faire travailler les jeunes pour payer nos retraites " ...

Encore, on a pu lire sous la plume d'un économiste progressiste cette (fausse) évidence de (mauvais) bon sens : " quand il y a de moins en moins de vendangeurs, et de plus en plus de mangeurs de raisins, il faut bien... ". Il faut d'abord rappeler qu'un vendangeur d'aujourd'hui est bien plus productif qu'un vendangeur des années de la sortie de guerre durant lesquelles les retraités de l'an 2001 étaient en activité (machines dans les vignobles, robotique, informatique,...), gains conséquents de productivité dans tous les secteurs de production.

Pour quelles raisons les " seniors " de l'an 2020 et après devraient-ils travailler jusqu'au seuil de la mort, survivre brièvement avec de maigres pensions, dans des conditions économiques et sociales inférieures à celles de leurs parents et grand-parents qui eux s'activèrent dans une société infiniment moins riche, moins productive ? Il n'y a guère de motifs économiques pour que la richesse collectivement produite profite seulement aux seuls retraités de la capitalisation, les vieux riches qui auront accès à la coûteuse jouvence des biotechnologies.

Le projet du Medef est une véritable crime contre la sûreté de l'esprit !

La bifurcation manquée

Un changement radical d'itinéraire politique et social était probable possible et désirable par beaucoup, une bifurcation productive était déjà sensible, visible presque.

" La civilisation est au carrefour " en la formulation de Radovan Ricta (Ed. Payot, 1970), au carrefour va-t-il vraiment falloir s'engager sur la bifurcation que désigne la signalisation mensongère du patronat ?

C'est la formulation même des questions, qui est problématique. Posons les autrement, sur des niveaux supérieurs à celui de la stricte économie comptable. Nous savons déjà que nous sommes assez riches globalement, il est donc possible de vivre mieux, en travaillant moins et moins longtemps (cf. chiffres plus haut). Posons donc les questions politiques, voire philosophiques de la répartition des richesses produites. Il nous faut donc nommer les ayant droit à un revenu dans une nomenclature rapide (insuffisante, et en l'état actuel du droit au revenu), nous pouvons distinguer quatre catégories : 1 - les travailleurs occupés (saliés), 2 - les travailleurs ayant été occupés suffisamment longtemps (retraités), 3 - ceux qui ne peuvent travailler (handicapés à la Cotorep), 4 - ceux qui se préparent à travailler (les étudiants, apprentis,...), pouvant sous certaines conditions bénéficier de bourses, d'aides diverses et faibles, de fractions de salaires pour les apprentis. Dans cette catégorie étudiants, au sens large, on peut mettre ceux qui se préparent à un nouveau métier : les bénéficiaires de l'AFR (supprimée dans le Pare.).

Les offreurs de travail (chômeurs) sont 40 % seulement à avoir droit à un revenu de remplacement sous contrôle et, pour une durée restreinte parce que l'on craint qu'ils s'installent dans le chômage de confort, " l'assistance ", voire la résistance aux mauvais travaux (cf. plus haut).

Retraite, chômage, aspects culturels du problème.

En somme, il n'y a pas de fatalité économique, la décision de l'octroi ou non d'un revenu est, en son essence, une question politique, de philosophie politique, avec en son insécable envers, la prescription du devoir de production. On ne peut revendiquer l'usage d'une partie de la richesse socialement produite sans d'une façon ou d'une autre contribuer à la production. (L'examen de bonnes et moins bonnes façons, des producteurs utiles ou nuisibles, nous entraînerait trop loin, nous nous contenterons ici de cette indétermination). Les retraités ayant travaillé ont droit à un revenu, les handicapés ne pouvant travailler sont sujets de la solidarité sociale des sociétés humanisées, les étudiants sont de futurs travailleurs, on leur donne parfois une sorte d'avance sur les fruits de leur production future. Les chômeurs sont en majorité demandeurs d'emploi, pourtant objets d'un soupçon récurrent, d'où l'ambivalence de leur statut, la précarité de leur revenu.

En substance, la question est celle du nombre des ayant droit, et de la répartition sociale de l'effort de production. C'est une question de civilisation. Or, les gains séculaires de productivité, l'allongement de la durée de vie, les perspectives qui potentiellement, raisonnablement, vont dans le sens de la réduction de la durée hebdomadaire du travail, du nombre des années consacrées à la production économique dessinent un avenir possible, en contradiction radicale avec celui que veut nous imposer le Medef !

Pourquoi ne pas reprendre l'initiative des propositions réellement innovantes, plutôt que de subir une discussion dont les termes et les enjeux nous sont imposés ? La brutalité économique, la violence sociale sont les issues de la bifurcation capitaliste. Doit-on se résigner à ce que l'imagination soit aussi, en plus, le monopole des possesseurs du pouvoir économique et politique ? Sommes nous condamnés à " la paix indésirable ", donc à la guerre sociale ? Par qui ? pourquoi ?

Alain Véronèse.

Courriel : tcs.veronese @free.fr

Janvier 2001

Retraites des chômeurs, le RMI à perpétuité ?

Certains nous parlent d'une retraite d'un niveau convenable: nous, travailleurs pauvres, précaires, chômeurs, bas revenus, nous voulons un revenu convenable tout de suite.

L'UNEDIC vient de supprimer d'un coup jusqu'à 24 mois d'indemnisation pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans (accord du 20 décembre 2002.) Dans le même temps, le patronat et le gouvernement entendent repousser l'âge de la retraite pour tous, tout en en réduisant les montants. Depuis plus de 20 ans, les chômeurs non indemnisés (notamment les allocataires des minima sociaux et les 400 000 jeunes toujours interdits de RMI) ne cotisent plus pour leur retraite et n'ont pour perspective que le misérable Minimum Vieillesse (530 euros environ.)

Environ deux millions de salariés pauvres, soumis au travail précaire, cotisent de façon partielle et souvent intermittente au régime de base de la sécurité sociale et aux caisses et retraite complémentaires.

Les partenaires sociaux et le gouvernement n'ont pas voulu assumer l'explosion de la précarité qu'ils ont pourtant organisée et qui est la norme pour les entrants sur le marché de l'emploi : CDD alternant avec des périodes de chômage n'ouvrant pas droit à indemnisation, temps partiel imposé, intérim, stages plus ou moins rémunérés, chômage de plus en plus mal indemnisé, salaires inférieurs au SMIC...

Combien de chômeurs âgés occuperont-ils demain des "emplois-vieux" pour des demi-SMIC ?

La lutte pour de nouveaux droits concerne l'ensemble des salariés, qu'ils soient au chômage, en formation, dans l'emploi ou retraités. Un chômage peu ou mal indemnisé tire l'ensemble des salaires et des droits sociaux vers le bas.

Chômeurs, précaires et bas revenus, minima sociaux, retraités, et salariés, nous manifestons aujourd'hui pour un revenu garanti pour tous, indépendamment de la situation vis à vis de l'emploi, de l'âge ou du séjour.

Le Minimum vieillesse, comme les autres minima sociaux, doit être revalorisé à hauteur du SMIC mensuel.

Avec ou sans emploi, un revenu c'est un droit !

Pendant les hostilités, la guerre sociale continue...

La refondation sociale voulue par le Medef est bien avancée : nos acquis collectifs disparaissent par pans entiers. Certains nous parlent d'une retraite d'un niveau convenable mais nous, travailleurs pauvres, précaires, chômeurs, bas revenus, nous voulons un revenu convenable tout de suite.

Environ deux millions de salariés pauvres, soumis au travail précaire, cotisent de façon partielle et souvent intermittente au régime de base de la sécurité sociale et aux caisses et retraite complémentaires.

Les Rmistes qui sont plus d'un million ne cotisent pas.

Plus de 500.000 jeunes de moins de 25 ans 'galèrent' de petits boulots en petits boulots, ne sont pas indemnisés par l'Assedic (à laquelle ils ont pourtant cotisé) et ne cotisent donc pas, pendant ce temps, pour les retraites. Ces jeunes sont toujours interdits de RMI.

Les partenaires sociaux n'ont pas su prendre en compte l'explosion de la précarité (CDD, temps partiel imposé, chômage de plus en plus mal indemnisé, travail en dessous du SMIC).

Depuis des années, AC ! affirme que la lutte contre la précarité concerne l'ensemble des salariés. Un chômage peu ou mal indemnisé tire les salaires et les acquis sociaux vers le bas.

Chômeurs, précaires et bas revenus, minima sociaux, retraités, et salariés, exigeons dès maintenant un revenu décent pour tous.

En matière de Refondation sociale, nous ne sommes pas des partenaires sociaux mais des adversaires sociaux.

AC ! Besançon - 17 décembre 2002

Débat sur les systèmes de retraite

Intervention d'Alain BIHR

(sociologue, membre du comité de rédaction du périodique
d'ACC – A Contre Courant)

**AVANT PROPOS : "Un financier se précipite, comme un vampire, sur une somme
d'argent, pour la transformer en capital"**

1752'8&7,21

Actuellement, nous sommes soumis à un battage médiatique permanent qui fait frissonner de jouissance tous les financiers ! L'enjeu : 150 millions d'euros par an consacrés au financement des retraites (càd 1 milliard 350 millions de francs). Il faut que les financiers nous dupent. Leur argument essentiel est que, si nous n'acceptons pas de les suivre, on sera privé à l'âge de la retraite de notre pension. Ils veulent nous faire croire qu'il faut compléter le système de retraite par répartition par un système de retraite par capitalisation. Cet argument a pour but de déstabiliser le système actuel, pour le remplacer sournoisement par un autre système tout au profit des financiers.

Développement en quatre points

- Un état des lieux : que sont la retraite par répartition et la retraite par capitalisation ?
- Argumentaire en faveur de la capitalisation.
 - Critique en règle de ce système.
 - Propositions.

(7\$7E)(67.(8:X

Système par répartition

Consiste à prélever une partie des revenus des actifs pour les retraites. C'est une solidarité professionnelle ou interprofessionnelle ou nationale. Le système est obligatoire. Chacun est obligé de prendre part, en échange, il acquiert un droit. Pour illustration : c'est une sorte de

dette perpétuelle entre les générations). Solidarité donc, intergénérationnelle et inter catégorielle. **Système par capitalisation** Consiste à se porter propriétaire d'un capital (Fond de pension) qui est plus ou moins solidarisé. C'est un contrat pouvant à terme être liquidé, soit par reversement d'un capital, soit par reversement de pensions annuelles. Ce capital, placé et rentabilisé (production de rendements), doit générer la capacité à redistribuer. C'est une pure logique d'assurance privée, mais obligatoire. Chacun est libre de contracter à hauteur du risque qu'il souhaite assurer. De la même manière tout le monde serait tenu au moins à un contrat minimum, chacun restant libre d'assurer plus, à hauteur de ses choix ou de ses moyens. **Situation aujourd'hui en France**

Le cœur de notre système retraite est un système par répartition avec une retraite de base + une complémentaires obligatoires. Il existe 512 régimes différents en France; C'est donc très éclectique.

Quand on a instauré la Sécurité Sociale (après la 2^{ème} guerre mondiale) et la retraite par répartition, certaines catégories de travailleurs (comme les professions indépendantes) n'ont pas voulu entrer dans le système général. Certaines catégories (les fonctionnaires + d'autres professions) disposaient déjà de modes plus intéressants, dits régimes internes ou particuliers.

A partir des années 60, certains de ces régimes sont devenus déficitaires. C'est pourquoi, la loi votée en 1974 a créé une compensation généralisée entre tous les régimes existants.

En fait (sinon en droit) aujourd'hui en France, on est dans un système largement de solidarité nationale et dont la commission des comptes sociaux n'arrive même plus à suivre tous les transferts.

A côté de ce système par répartition (avec compensation généralisée), il existe 2 dispositifs complémentaires :

- ❖ A partir de 1956, on crée l'allocation minimum vieillesse (c'est aujourd'hui +/-800000 personnes. Montant 2002 : 530 € (**3476.57 Francs**). **Cela concerne principalement les personnes ayant été inactives.** C'est une catégorie en voie d'extinction – 50000 personnes par an.
- ❖ Depuis 1980, développement des produits financiers : assurance vie et/ou épargne retraite Ces produits rencontrent un beau succès car ils sont très largement défiscalisés et échappent aux droits de mutation.; Comme "en cours", ces produits épargnes représentent 350 millions d'euros ou 2 milliards 350 millions de francs.

On est donc, déjà, dans un système à 3 vitesses ou 3 étages d'une fusée en 2002 :

- 800 000 personnes (85 % sont des femmes) touchent un minimum social et sont en dessous du seuil de pauvreté.
- Le gros de la troupe est constitué des "assurés normaux"
- Une petite minorité peut déjà se payer des produits de capitalisation.

\$5*80(17\$,5(032857(6021'6(16,210

Argument principal : Ces fonds de pensions sont seuls capables de lutter contre l'étranglement financier qui guette les fonds de retraite par répartition à cause de la pyramide des âges. C'est le : "il y a de moins en moins de gens qui cotisent et de plus en plus de gens qui en bénéficient"

Argument accessoire : Ces fonds de pension, sont un moyen indispensable de garantie de l'économie française et des entreprises pour résister aux fonds de pensions US ou Japonais.

1. L'équilibre financier est irrémédiablement compromis par l'augmentation des charges et la baisse des recettes:

On constate d'une part l'allongement de l'espérance de vie. Sachant que l'on gagne 1 trimestre par an d'espérance de vie (actuellement 75 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes) :

**Il y a 12,5 millions de plus de 60 ans, en 2002.
Dans 20 ans, il y en aura 17 millions**

Cela entraîne une augmentation de la durée des pensions à verser et ce en fonction de la moyenne des derniers salaires et de la durée des carrières.

Le constat : on continue d'encaisser "les trente glorieuses" c'est à dire des carrières complètes plus des revenus qui ont été très croissants et actuellement les nouveaux retraités sont plus indemnisés que par le passé.

Parallèlement, les recettes baissent pour deux raisons :

- Baisse du nombre de cotisants du fait du chômage et de la précarité qui ont explosés au cours des vingt dernières années.
- Baisse de la natalité constante depuis les années 70/80. Les projections démographiques indiquent que l'on passerait du coefficient 2,1 à 1,8 de taux de renouvellement des générations.

Le rapport entre actifs et retraités est de 2 actifs pour un retraité en 2000, il sera de 1,3 actif pour un retraité en 2040.

Enfin, on constate une moindre croissance des revenus (l'assiette des prélèvements est en baisse constante depuis 15 ans). La part salarié (qui représente la valeur ajoutée des entreprises) est passée pendant cette période de 68 % à 58 %, soit une perte d'environ 10 points en l'espace de 15 ans.

L'argument : on est face à une crise inévitable du système des retraites.

Question : alors pourquoi ne pas augmenter les cotisations ?

Réponse : on serait parvenu à un seuil de tolérance au delà duquel les actifs n'accepteraient pas de financer plus.

2. Il faut re-dynamiser l'économie

"Les fonds de pension à la française" sont des "fonds propres". Pour investir sans tomber sous la coupe étrangère des US ou autres :

- Notre patrimoine économique doit rester français.
- Notre bourse doit bien se porter.

5.7.48 (621) (51\$17) (621'6) (3(16,21
0 (0 (0\$7) \$D5\$1&\$.6(0

LA "PSEUDO EVIDENCE" DE LA CATASTROPHE DEMOGRAPHIQUE EST UN SIMPLISME QUI OMET L'ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTIVITE DANS LE TRAVAIL.

Exemple : On admet un cotisant actif qui produit 200. Cette base sert pour moitié à subvenir à ses propres besoins (100) et à ceux d'un inactif pour autre moitié (également 100). S'ils sont trois à en vivre sur 200, il reste 66 pour chacun soit 1/3 en moins.

Tout ce raisonnement repose sur : on fait "comme si" les moyens de production ne pouvaient pas engendrer plus de richesse.

Mais si le même actif arrive à produire 400 au lieu de 200 (productivité x 2) et si on ne change pas les règles, ce même actif devient du coup capable d'entretenir 3 inactifs en plus de lui-même.

EST-CE QU'ON EST DANS UNE "ECONOMIE FICTION" OU DANS UNE "ECONOMIE REELLE" ?

S'il a été possible dans les décennies antérieures de développer le système des retraites par répartition, c'est parce qu'on a généré (les travailleurs) de plus en plus de richesses car la productivité du travail de chacun s'est accrue.

La productivité moyenne d'un salarié aujourd'hui est 3,5 fois supérieure à ce qu'elle était dans les années 50.

Toutes les études démontrent que sur le 20^{ième} siècle, on a obtenu plus de 2 % par an d'augmentation de la productivité. Sur cette base, si l'on projette un salarié qui produit 100 aujourd'hui, il produira 220 dans 40 ans.

Selon le ratio 2 actifs pour un retraité, ça ne sera pas la catastrophe annoncée puisque dans 40 ans, 1,2 actifs produiront 264 c'est à dire que l'on sera même dans une meilleure situation qu'aujourd'hui. Or on essaye de nous convaincre du contraire, alors que demain, nous disposerons de plus de richesse.

DANS UN SYSTEME PAR CAPITALISATION, ON SE CONSTITUE "UN MAGOT" ...!!

Cela est un argument complètement faux. La réalité est très différente.

Dans les deux cas (répartition ou capitalisation), on acquiert des droits. On "ne fait qu'acquérir des droits" sur une richesse qui reste à produire. Le retraité, dans 40 ans, ne touchera une pension qu'en fonction de la richesse produite à ce moment là.

Par contre ce qui va changer, c'est la nature des droits et c'est là la différence essentielle.
Explications :

- Dans un système par répartition, la loi garanti la solidarité intergénérationnelle, il y a un pacte. Le risque, c'est un effondrement économique généralisé (ce n'est pas totalement à exclure).
- Avec ma capitalisation, les risques sont beaucoup plus grand. Ce système repose sur la prospérité du fond de pension (en grande partie à composante spéculative, y compris les marchés).
Exemple US : depuis environ 20 ans le pourcentage des retraites garanties diminue. On trouve de plus en plus de contractants qui ont des pensions variables... en fonction du marché.
- Aujourd'hui le taux de remplacement du revenu (actif-inactif) est en France compris entre 65 et 80 %. Aux USA, il est compris entre 29 et 35 %.
Dans le pire des cas, il n'y a plus rien au bout, car le fond de pension s'est écroulé.
Exemple :
 - La faillite des caisses d'épargne US vers 1980, le contribuable a du éponger plus de 500 millions d'euros.
 - Plus récemment, ENRON, le pire fond qui soit puisque c'est un fond de pension d'entreprise : le même jour les salariés de ce groupe ont perdu leur emploi et leur pension.

Jouer les fonds de pension en bourse, c'est jouer à la roulette russe

Et n'oubliez pas : L'immobilier à TOKYO.

La dette mexicaine.

Les infrastructures indonésiennes. Etc...

De tout évidence, il est clair qu'avec la répartition, il y a force de loi et qu'avec la capitalisation, c'est jouer au loto.

Au delà de ce système de choix sur les retraites, c'est un véritable enjeu de société :

- Avec la répartition, on parie sur la capacité d'une société démocratique à arbitrer ses conflits et à pouvoir inciter ses membres à tisser des liens de solidarité.
- Avec la capitalisation, on parie à l'aveugle et dans l'incertitude, sur le marché. On abdique toute volonté politique sur l'autel du grand fétiche : l'argent.

Avant de faire ses choix, il faut nous demander :

Quelle société nous voulons ?

En dépit des imperfections d'une société démocratique,

Quel pari voulons nous faire ?

IL FAUT DENONCER UN SOPHISME

On nous dit que le seuil de tolérance serait atteint et que nous refuserions l'augmentation de nos cotisations.... Mais les mêmes (vous) accepteraient volontiers d'abonder les fonds de pensions.

Quelle est la différence ?

Mais pour faire mieux passer la pilule, on essaie de convaincre qu'il vaut mieux payer pour sa propre cagnotte (capitalisation et ..égoïsme) car dans l'autre cas ils payent pour d'autres (répartition et....solidarité).

Avec les fonds de pension, on parie sur l'égoïsme, sur notre capacité à aggraver les inégalités sociales. Si l'on en revient à l'image de la fusée à trois étages, cela revient à tasser les deux bas étages au profit des occupants d'un seul.

Croître par capitalisation pour un petit nombre, c'est réduire la répartition en peau de chagrin pour le plus grand nombre.

La retraite par répartition deviendra le minimum social. La retraite par capitalisation passera du moins au plus et ce complément aura bien entendu pour quelques uns une allure monumentale.

Ce qui est en train de s'organiser, c'est l'apartheid social, c'est libérer les riches du poids des pauvres.

IL FAUT DOPER LES ENTREPRISES FRANÇAISES ! QU'EST CE QUE CELA VEUT DIRE ?

Pipeau, les fonds de pension, c'est tout sauf des mécènes.

C'est mettre les entreprises en coupe réglée :

- en exerçant plus de pression sur la masse salariale.
- en réduisant la masse salariale, ce qui revient à réduire encore l'assiette sur laquelle repose la répartition.

Une image : "L'alouette de la capitalisation, doit pour exister bouffer le cheval de la répartition"

1 (662) 87.216

Ce n'est pas un problème de capacité; **le seul problème, c'est l'assiette des taux.**

Le premier défaut du système de répartition aujourd'hui, ce sont les cotisations. Elles ne sont prélevées que sur le système salarié, donc tout dépend du taux d'emploi et de la capacité des gouvernements à établir des politiques de plein emploi.

La seconde variable : ce sont le règles de prélèvements sur les différents revenus :

- la contribution des salariés correspond à 55 % du coût des retraites
- celle des indépendants et des entreprises environ 35 % de leur bénéfice

- et celle des revenus patrimoniaux encore moins : 10 % et encore seulement depuis la mise en place de la CSG.

Si on porte le taux des prélèvements des indépendants, des entreprises et des revenus patrimoniaux au taux des salariés, on obtient très largement de quoi ré-équilibrer le(s) système(s)

§ 2.1 & § 6.2.1

On nous prépare une arnaque, une escroquerie car c'est bien sur un magot de 1000 milliards de francs par an que les financiers veulent mettre la main.

Les escrocs en puissance :

BEBEAR (AXA)

KESSLER (Président de la fédération des sociétés d'assurances)

On nous distille un tissu de mensonges et d'illusions.

Les victimes désignées aujourd'hui sont les retraités de demain.

Quelle alternative ? "La bourse ou la vie"

Ces gens rêvent de mettre la main sur le magot

Ces gens menacent chacun d'entre nous

Ils veulent tirer profit de ce merveilleux acquis intergénérationnel unique en France.

Ils rêvent d'abrèger nos vies, notre bien être

IL FAUT NOUS MOBILISER, CAR ON VEUT NOUS EUTHANASIER

4 XHCIXHICXWUDVIRQVEMIXHCIXHMGPHIQMRQVYUDIEV . □
SRXULPHICIRQ

LE PIB EN FRANCE ENTRE 1970 ET 2000 : MULTIPLIE PAR DEUX.

LES RICHESSES EN TERMES REELS : 2 FOIS PLUS AUJOURD'HUI QU'IL Y A TRENTE ANS.

LA FRANCE, UNE SOCIÉTÉ QUI ACCUMULE LES DÉVELOPPEMENTS TECHNIQUES : POUR MÉMOIRE EN 1947 3 % DES LOGEMENTS AVAIENT L'EAU COURANTE, LE CHAUFFAGE, WC, SALLE DE BAINS (C'ÉTAIT TROP POUR CREVER, PAS ASSEZ POUR VIVRE).

LA PRODUCTIVITÉ, CE N'EST PAS LA CROISSANCE. LA PRODUCTIVITÉ GÉNÈRE SEULEMENT LA CROISSANCE (Y COMPRIS LORSQUE L'ON SUBSTITUE LA MAIN DE L'HOMME À CELLE DE LA MACHINE)

LE COUT SALARIAL EST TOTAL ET COMPORTE LE SALAIRE NET + LES CHARGES. TOUTES LES CHARGES SONT DES CHARGES DU SALAIRE. LES CHARGES DU PATRON, ÇA N'EXISTE PAS. CE QU'IL VERSE EST PONCTIONNE SUR LE REVENU SALARIAL. ARRETONS DE PARLER DE CHARGE MAIS DE "CONTRIBUTION A..."

DANS LE TOUT MARCHAND, LA REDISTRIBUTION EGAL ZERO.

ON GENERE DE LA CROISSANCE, MAIS POUR FAIRE QUOI ? POUR ALLER OU ? NOUS N'AVONS QU'UNE SEULE PLANETE

LE GASPILLAGE, C'EST COMPLETEMENT ANTI-PRODUCTIF. C'EST AUSSI ABSURDE QUE DE FAIRE DIX FOIS LE MEME TRAVAIL.

LES SYNDICATS : LEUR POSITION ACTUELLE EST INCOMPREHENSIBLE, TANT LA CGT AVEC EDF QUE LA CFDT, CFTC, CGC AVEC LE MEDEF.

AC ! FGR FO FSU SUD Solidaires

RETRAITES

ENSEMBLE, PUBLIC ET PRIVE, EMPECHONS LES REGRESSIONS ET IMPOSONS D'AUTRES CHOIX!

Sommaire

Qu'est-ce qui menace vraiment les retraites ?

Pourquoi la retraite par capitalisation, même à faible dose, est un grave danger

Pourquoi il faut défendre la retraite par répartition

D'autres choix que ceux de Raffarin et du Medef sont possibles et nécessaires

Qu'est-ce qui menace vraiment les retraites ?

Contrairement à ce que martèle la propagande actuelle :

- Ce n'est pas le vieillissement de la population. L'augmentation du nombre de retraités n'est pas un handicap dans une société où la productivité des actifs augmente constamment : chacun produit davantage et peut subvenir aux besoins d'un nombre croissant d'inactifs.

- Ce n'est pas le départ à la retraite à 60 ans. Quels sont les effets d'un allongement de la durée de cotisation, dans une société où un actif sur dix est au chômage, où les deux tiers des salariés qui arrivent à l'âge de la retraite n'ont déjà plus d'emploi (pré-retraite, invalidité, chômage) ? Des retraités plus pauvres d'abord... Un peu moins de retraités, ensuite, mais autant de chômeurs en plus, et pas un cotisant de plus. Car ce ne sont pas les actifs qui manquent, ce sont les emplois !

Ce qui menace les retraites c'est :

- La persistance d'un taux de chômage élevé. Cent mille emplois, c'est 1, 5 milliards d'euros de recettes de cotisations sociales.

- La baisse relative de la masse salariale. Au cours des vingt dernières années, la part de la masse salariale dans le revenu national est passée de 70 % à 60 %. C'est autant de perdu pour financer les retraites des salariés.

- La baisse organisée du niveau des retraites, notamment par la " réforme " Balladur de 1993 pour le secteur privé : indexation sur les prix et non plus sur les salaires, calcul des pensions sur les 25 meilleures années (au lieu de 10, allongement de la durée de cotisation de 37, 5 à 40 ans). L'ensemble de ces mesures devrait entraîner une dévalorisation des retraites du secteur privé. Exemple : pour un salaire de 6000 francs, pension de 3 850 francs au lieu de 4 700 actuellement ...

- La volonté d'imposer une retraite par capitalisation, sous forme de fonds de pension ou autre, se substituant, même partiellement aux retraites par répartition. A la recherche de nouveaux profits, le patronat, et notamment les représentants de la finance,

voudraient mettre la main sur les sommes colossales qui transitent par la protection sociale sans rien leur rapporter.

- Le projet de " retraite à la carte " ou la soi-disant " liberté de choix " pour prendre sa retraite avant ou après l'âge légal. En fait, les plus riches pourraient partir plus tôt grâce à leur haut revenu ou à leur épargne -retraite complémentaire. Les salariés aux revenus modestes (et aux conditions de travail les plus pénibles) seraient contraints de rester en activité, sauf à accepter une retraite très faible.

La retraite par capitalisation, c'est :

Le triomphe du chacun pour soi : le salarié prélève une partie de son salaire pour acheter des actifs financiers en vue de constituer un capital pour assurer ses vieux jours.

- Une retraite à 2 vitesses : une retraite de base pour tous, d'un niveau faible, gérée par répartition, complétée par une épargne individuelle réservée à ceux qui en auront les moyens.

- Une retraite - casino : c'est quitte ou double ! Si les cours de la bourse chutent, l'épargnant perd sa " mise " (cf Enron, France Telecom, Vivendi). Si les cours sont élevés, ils auront une bonne retraite... sur le dos des salariés actifs : quand les profits augmentent, les salaires diminuent.

- De nouvelles tensions sociales : devenus rentiers, les retraités auraient intérêt à la hausse des rendements financiers, donc à l'exploitation des salariés, à la compression des salaires et des effectifs. Et que dire du salarié - actionnaire, lui-même tiraillé entre ses intérêts antagoniques ?

- L'aggravation de la crise économique : l'épargne salariale viendrait alimenter la spéculation financière et, par conséquent, la récession et le chômage.

- La dictature des marchés : la répartition des richesses entre actifs et retraités serait " gérée " par les mécanismes aveugles des marchés financiers, avec leurs conséquences parfois brutales : ruine des épargnants ou licenciements boursiers.

Outre le danger qu'elle représenterait pour les retraites et pour l'économie en général, outre le modèle de société qu'elle induirait, la retraite par capitalisation n'apporterait donc aucune solution à un éventuel problème démographique.

La retraite par répartition c'est :

- Le principe de solidarité : le salarié verse une partie de son salaire dans un " pot commun " qui alimente les pensions des retraités. Sa retraite sera payée de la même façon par les actifs de demain.

- Un système généralisé en référence au salaire : des cotisations payées par tous les salariés, ouvrant à tous des droits à la retraite (même s'ils reproduisent les inégalités de salaire).

- Une retraite assise sur la production des générations futures : par ses cotisations, le salarié acquiert le droit à une part des richesses qui seront produites par la génération suivante, sous la forme d'une part de la masse salariale future. Cette part dépendra du niveau des salaires et des taux de cotisation qui seront alors définis par la collectivité.

- La cohésion du salariat : par le biais des cotisations assises sur les salaires, toute augmentation de ceux-ci accroît les sommes affectées aux retraites. Cela maintient une convergence d'intérêt entre salariés actifs et salariés retraités.

- Une relance de la croissance et de l'emploi : les cotisations sont immédiatement reversées aux retraités sous la forme de pensions, constituant un pouvoir d'achat qui alimente la croissance et l'emploi.

- La primauté du politique : la part des richesses affectées aux retraites résulte d'une décision " politique " - que celle-ci relève des pouvoirs publics ou des " partenaires sociaux " - dans le cadre d'un débat public transparent, vote, négociation salariale ou conflit social.

- Et en plus un système qui a fait ses preuves : l'existence, depuis plus d'un demi-siècle, d'un système par répartition, obligatoire et généralisé, a conduit à une amélioration sensible de la situation des retraités. La vieillesse, autrefois synonyme de pauvreté, ne l'est plus aujourd'hui en règle générale. Au cours des 40 dernières années, la part des retraites dans le produit national est passée de 5% à 12,5 %. Par quel moyen ? Par une augmentation du taux des cotisations, qui a doublé en 30 ans. Sans engendrer de catastrophe ! Pourquoi en serait-il autrement dans les années qui viennent alors que, même avec une croissance plus faible, la productivité continue à augmenter plus vite que le nombre relatif de retraités ? Le système de retraite par répartition permet une adaptation progressive aux évolutions démographiques et économiques, par un ajustement, année après année, des taux de cotisations, afin d'assurer une répartition maîtrisée des gains de productivité entre salariés actifs et retraités.

D'autres choix sont possibles et nécessaires :

Abroger la réforme Balladur de 1993 !

L'amélioration du niveau de vie des retraités est une conquête récente, dont la remise en cause est une régression indigne. Il faut donc abroger la réforme Balladur de 1993.

- Ramener la période de référence pour le calcul des pensions aux 10 meilleures années (au lieu de 25), pour ne pas pénaliser notamment les salariés de plus en plus nombreux aujourd'hui, qui ont eu des carrières courtes, chaotiques ou en pointillés.
- Ramener à 37, 5 annuités la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein, en rétablissant ainsi par le haut l'égalité entre les salariés du public et du privé.
- Rétablir l'indexation des pensions sur les salaires (et non plus sur les prix), afin que les retraités touchent aussi leur part des progrès de la productivité.

-
Tout cela est réaliste : l'augmentation constante de la productivité permet d'assurer à la fois un niveau élevé des retraites et la progression du revenu des actifs. Encore faut-il que les gains de productivité ne soient pas accaparés par les détenteurs du capital, mais qu'elle profite aussi aux salariés, actifs et retraités. Cela pose le problème de la répartition des richesses.

Partager les richesses !

Le financement des retraites ne peut en effet être assuré que si l'on inverse le mouvement de baisse relative de la masse salariale, par prélèvement sur la masse des profits.

La première condition est de développer de vraies politiques de lutte contre le chômage et la précarité pour viser le plein emploi, avec un travail stable et un revenu décent pour tous. Repousser l'âge de la retraite créerait du chômage.

- Augmenter les salaires, fortement comprimés ces dernières années sous l'effet du chômage et du recul des acquis sociaux, notamment en matière de droit du travail.
- Augmenter le taux des cotisations patronales. La création d'emplois et la hausse des salaires induiront une augmentation automatique des cotisations de retraite. Mais cela ne suffira pas : une augmentation progressive du taux sera nécessaire. Elle devra porter

sur la part patronale, qui a beaucoup baissé en valeur relative (56 % du total des cotisations vieillesse contre 64 % il y a 15 ans)

Ces objectifs sont parfaitement maîtrisables par l'économie française si les futurs choix politiques sont faits pour l'emploi, les salaires et la consolidation des solidarités entre les générations et entre les salariés.

Les organisations signataires appellent tous les salariés du privé comme du public, les précaires, les chômeurs, les jeunes, les retraités, à se mobiliser pour empêcher Raffarin d'imposer une nouvelle et grave régression sociale. Elles appellent aussi à participer massivement aux réunions publiques programmées dans le département ces prochaines semaines.

ENSEMBLE, PUBLIC ET PRIVE POUR LA DEFENSE ET L'AMELIORATION DE NOTRE SYSTEME DE RETRAITE PAR REPARTITION

L'avenir de notre système de retraite va se décider d'ici avant l'été. Il est confronté à des défis importants. L'allongement de l'espérance de vie et l'arrivée à l'âge de la retraite des générations d'après-guerre ne sauraient se traduire par des régressions en termes de montant des retraites, d'âge de départ en retraite ou de durée de cotisation. La question des retraites relève moins de la pyramide des âges que d'un autre partage des richesses produites pour un financement plus équitable des retraites.

La première condition est de développer de vraies politiques de lutte contre le chômage et la précarité pour viser le plein emploi, avec un travail stable et un revenu décent pour tous. Repousser l'âge de départ à la retraite créerait du chômage.

Des ressources importantes peuvent être dégagées : prise en compte de la valeur ajoutée dans le calcul de la cotisation patronale, taxation des revenus financiers, intégration dans la cotisation des éléments qui lui échappent.

Tout en préservant les spécificités des divers régimes, l'équité entre salariés du privé et du public est nécessaire autour d'objectifs indissociables :

- La défense et l'amélioration du système par répartition et le refus de toute forme de capitalisation
- Une retraite à 75 % en moyenne, indexée sur les salaires et non sur les prix, avec la prise en compte des périodes de chômage, de précarité et de formation
- Un droit effectif au départ à la retraite à taux plein à 60 ans
- Une durée de cotisation de 37,5 annuités pour le public comme pour le privé

Il importe d'abroger la loi Balladur de 1993 qui impose de fortes dégradations au privé.

Ces objectifs sont parfaitement maîtrisables par l'économie française si les futurs choix politiques sont faits pour l'emploi, les salaires et la consolidation des solidarités entre les générations et entre les salariés.

Nous avons besoin d'être unis pour défendre et améliorer notre système de retraite par répartition. C'est la mobilisation de l'ensemble des salariés, chômeurs, retraités, jeunes qui imposera ces revendications.

Premiers signataires : **AC !, FO, FSU, G10 Solidaires**

Canevas d'intervention utilisé lors des réunions organisées par AC ! Besançon et AC ! Belfort sur les quatre villes principales du Doubs (Morteau, Pontarlier, Besançon, Montbéliard)

**AC ! AGIR ENSEMBLE CONTRE LE CHOMAGE CONCERNE PAR LES RETRAITES :
POURQUOI ?**

ON PEUT Y APPORTER IMMEDIATEMENT UNE REPONSE : SI LE PLEIN EMPLOI ETAIT REEL ET EFFECTIF AUJOURD'HUI LA QUESTION DES RETRAITES NE SE POSERAIT MEEME PAS; EN EFFET UN CHIFFRE, 100 000 CHOMEURS REPRESENTENT UN MANQUE A GAGNER DE 1,5 MILLIARDS D'EUROS DE RECETTES DE COTISATION SOCIALES.

JE RAPPELLERAI, SIMPLEMENT QUE LE CHOMAGE, CE MAL ENDEMIQUE, FAIT PARTIE INTEGRANTE DE NOTRE SOCIETE DEPUIS AU MOINS DEUX DECENNIES ET QU'IL N'EXISTE PAS DE REELLE VOLONTE POLITIQUE, MALGRE LE DISCOURS AMBIANT (ON EN PARLE MAIS QU'A-T-IL ETE FAIT REELLEMENT ?) D'EN SORTIR.

UNE PREUVE :

JE FERAI REFERENCE A CEUX QUI SE SONT PENCHES SUR CE PROBLEME (A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT DE L'EPOQUE) ET EN PARTICULIER AU RAPPORT CHARPIN SUR LEQUEL SE SONT CONFORTES LES THESES DEVELOPPEES ACTUELLEMENT EN FAVEUR DE LA CAPITALISATION. ON A DE QUOI EETRE INQUIET PUISQUE CE RAPPORT FAIT ETAT D'UN TAUX DE CHOMAGE STRUCTUREL, DONC PERMANENT DE 8 %. CELA VEUT DIRE QUE L'ON A ADMIS LE PRINCIPE D'UN VOLANT DE CHOMAGE DE 8 % CONTRE LEQUEL RIEN NE POURRAIT EETRE FAIT.

JE PEUX RAPPELER EGALEMENT L'ACCORD DE BRUXELLES DE 1998 OU LE PRINCIPE (EGALEMENT) D'UN ELARGISSEMENT DES SALAIRES VERS LE BAS A ETE RETENU. EXPLICATIONS : IL S'AGIT D'ENCOURAGER TOUT CE QUI PEUT PERMETTRE LA BAISSSE DES SALAIRES DE 20 A 30 %.

PAR AILLEURS, CELA A EGALEMENT POUR CONSEQUENCE LE PASSAGE D'UNE SITUATION DE CHOMAGE DE MASSE A UNE SITUATION DE MULTIPLICATION DE CONTRATS PRECAIRES (CDD, TEMPS PARTIEL NON CHOISI LA PLUPART DU TEMPS, CES, CEC ET AUTRES EMPLOIS-JEUNES), BREF TOUTES SORTES D'EMPLOI AIDES IMPLIQUENT NECESSAIREMENT COMTE TENU DE CE QU'ILS GENERENT COMME SALAIRE UNE BAISSSE EQUIVALENTE DES RESSOURCES DESTINEES A LA PROTECTION SOCIALE EN GENERAL ET A LA RETRAITE EN PARTICULIER.

UN EXEMPLE DE CE QUI SE PASSE AUX NIVEAUX DES INDEMNITES DE CHOMAGE: SOUS PRETEXTE DE DEFICIT DES CAISSES DE L'UNEDIC, LE DERNIER PROTOCOLE D'ACCORD SCCLERAT DU 20 DECEMBRE DERNIER NEGOCIE DANS LES COMMISSIONS PARITAIRES AVEC L'ACCORD DE CERTAINES CONFEDERATIONS SYNDICALES A VU LE MONTANT DES INDEMNITES ACCORDEES DIMINUEES ET DE PLUS SUR UNE PERIODE PLUS RESTREINTES.

OU SONT PASSES LES EXCEDENTS DE 2001 ? CERTAINEMENT PAS DANS LES POCHEDES DES DEMANDEURS D'EMPLOI MAIS BIEN DANS LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES AU PATRONAT POUR SOI-DISANT LEUR PERMETTRE DE CREER DES CESTE DATE, IL N'A CESSE DE PROGRESSER DEPUIS CETTE DATE..

EN RESUME, SOUS DE FALLACIEUX PRETEXTE, ON ROGNE SUR L'ACCES ET LE DUREE D'INDEMNISATION, EN D'AUTRES TERMES AUX DOITS, POUR REDUIRE LE COUT GLOBAL DU FINANCEMENT

CE RAISONNEMENT EST LE MEME POUR LES RETRAITES. ON EXPLIQUE, D'UNE MANIERE SIMPLISTE, QU'IL N'Y A PLUS SUFFISAMMENT D'ARGENT DANS LES CAISSES POUR FAIRE ADMETTRE QUE LE SYSTEME EN VIGUEUR A FAIT PREUVE DE SA CADUCITE. MAIS MEME SI CELA ETAIT EXACT, UNE QUESTION SE POSE

COMMENT PEUT-ON CONCEVOIR DE FAIRE BAISSER "LES SOI-DISANT CHARGES SOCIALES" (CHARGES SOCIALES A CONNOTATION NEGATIVE QUI SERT BIEN LE PATRONAT, ALORS QU'EN FAIT IL S'AGIT DE COTISATIONS, DE CONTRIBUTION

A..., EN TOUT CAS DE SALAIRE DIFFERE) D'UNE PROTECTION SOLIDAIRE ET DEMANDER AUX SALARIES DE FINANCER INDIVIDUELLEMENT LEUR FUTURE RETRAITE SANS AUGMENTATION DE SALAIRE. LES PERSONNES AU SMIC ONT DEJA BIEN DU MAL A FAIRE FACE A LEURS CHARGES FIXES ET INCONTOURNABLES (LOGEMENT, NOURRITURE)

PLUS PARTICULIEREMEN, T ET EN CE QUI CONCERNE LA PRECARITE, JE RAPPELLERAI QUE LE TEMPS PASSE AU RMI N'OUVRE PAS DROIT A COMPTABILISATION DE TRIMESTRE POUR LA RETRAITE ET QUE LE TEMPS CES N'OUVRE DROIT QU'A LA RETRAITE DE BASE ET PAS A LA COMPLEMENTAIRE.

QUAND ON EST AU CHOMAGE INDEMNISE ON PERÇOIT AU MIEUX 70 % MAXIMUM DE L'ANCIEN SALAIRE DONC UNE FUTURE RETRAITE EN DIMINUTION.

AU PASSAGE LE PROTOCOLE D'ACCORD DU 20 DECEMBRE DERNIER A PERMIS DE PORTER LE TAUX DE COTISATION DE 1,8 % A 3 % CALCULE NON PAS SUR L'INDEMNITE CHOMAGE PERÇUE MAIS SUR LE DERNIER SALAIRE PERÇU CE QUI REPRESENTE UN PEU PLUS DE 5 % DE L'INDEMNITE JOURNALIERE. CECI EST DIT POUR DEMONTRER ,QUE LE PATRONAT ET SES COMPLICES N'ŒVRE PAS DANS LE SENS D 'UNE AMELIORATION DE LA REFORME SOCIALE. (REFORME SELON LE DICTIONNAIRE = AMELIORATION D'UN DISPOSITIF EXISTANT). C'EST BIEN LA RAISON POUR LAQUELLE LE PATRONAT S'EST BIEN GARDER D'EMPLOYER CE TERME AU BENEFICE DE REFONDATION.

LES SOLUTIONS :

- COMPTE TENU DU DESCRIPTIF DU PARCOURS CHAOTIQUE QUE VONT RENCONTRER UNE MASSE DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE D'INDIVIDU, IL EST NECESSAIRE DE REVENIR SUR LES REFORMES BALLADUR DE 93. IL EST INACCEPTABLE DE PRENDRE EN COMPTE, NON PLUS LES 10 MEILLEURES ANNEES ET EN 2008 LES 25 MEILLEURES ANNEES, POUR LE CALCUL DES RETRAITES. CAR CE PARCOURS CHAOTIQUE DRAINERA DE PLUS EN PLUS UN NOMBRE GRANDISSANT DE PERSONNES VERS LE MINIMUM VIEILLESSE S'IL EXISTE ENCORE.
- JE DENONCE LES SPOILIATIONS DONT ONT ETE VICTIMES LES TRAVAILLEURS DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS, IL FAUT IMPOSER AU GOUVERNEMENT LE CONTRAIRE DE QUI A ETE MIS EN PLACE AU NIVEAU DES EXONERATIONS DE "CHARGES SOCIALES" AU SOI DISANT BENEFICE DE CREATION D'EMPLOI QUI PEUT AFFIRMER AUJOURD'HUI QUE CES EXONERATIONS ONT CREE DE L'EMPLOI JE RAPPELLERAI QUE CES EXONERATIONS SE SONT ELEVEES EN 2001 A 118 MILLIARD DE FRANCS. UN CADEAU EN DIRECTION DU CAPITAL ET NON DU TRAVAIL.
- CES CADEAUX ROYAUX AU PATRONAT SONT COMPENSES PAR L'ETAT CERTES. MAIS AU FINAL L'ETAT, C'EST VOUS CONTRIBUABLE SANS COMPTER QUE L'ETAT PRETE, MAIS SE FAIT REMBOURSER AVEC INTERETS. CES DERNIERS A EUX SEULS 5 MILLIARDS DE COTISATIONS SOCIALES DONT CEUX DE LA RETRAITE CHAQUE ANNEE.
- IL FAUT EN FINIR AVEC LE PLAFONNEMENT DES COTISATIONS SOCIALES, IL S'AGIT D'UNE DISCRIMINATION INEGALITAIRE PUISQUE LES TRAVAILLEURS LES MOINS BIEN PAYES COTISENT SUR L'INTEGRALITE DE LEURS SALAIRE QUAND LES MIEUX PAYES NE COTISENT QUE PARTIELLEMENT.
- QUANT A L'ETAT PATRON, IL POURRAIT REINJECTER 100 MILLIARDS DE FRANCS DE MANQUE A GAGNER POUR LA SECU. CETTE SOMME CORRESPOND AUX COTISATIONS NON PAYES PAR L'ETAT AU TITRE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DE CERTAINS AGENTS.

EN CONCLUSION :

CES DONNEES, ENTRE AUTRES, SONT COMPLETEMENT OCCULTEES CAR GUIDE PAR UN CHOIX EMINEMMENT POLITIQUE ET NON PAR UNE SIMPLE DONNEE DEMOGRAPHIQUE COMME VEULENT LE FAIRE CROIRE LE MEDEF, NOTRE ARME DE DESTRUCTION MASSIVE EN MATIERE SOCIALE ET PAR SES FIDELES VALETS EXECUTANTS DU GOUVERNEMENT.

L'ORIENTATION DU CAPITALISME DE MARCHÉ CE N'EST NI PLUS, NI MOINS QUE LA CONFISCATION DU PROGRES DU TRAVAIL : A SAVOIR QUE LES GAINS DE PRODUCTIVITE ET LA RICHESSE QUI EN RESULTE EST QUASIMENT ENTIEREMENT CONFISQUES AUX BENEFICE DES FINANCIERS ET DES ACTIONNAIRES. TOUTES CHARGES SUPPLEMENTAIRES ETANT BIEN ENTENDU SUPPORTEES PAR LES SALARIES.

Pour une protection sociale solidaire !

LA SOLIDARITÉ NE SE DIVISE PAS !

En France et en Europe, une société de moins en moins solidaire...

Le principe fondateur de la Sécurité Sociale était **d'assurer la solidarité entre tous** : une partie de la richesse produite par les salariés était mise dans une caisse de prévoyance commune pour couvrir les aléas de la vie, assurer l'avenir des enfants et préparer une fin de vie paisible aux « anciens ».

« **Richesse produite par les salariés, donc gestion par les salariés** » : dans les premiers Conseils d'Administration de la Sécurité Sociale, salariés et usagers sont majoritaires : 2/3 pour les syndicats + mutualité + autres associations (dont usagers) et 1/3 pour les patrons.

Le principe fondateur de l'UNÉDIC (les ASSÉDIC) était le même que celui de la Sécurité Sociale : assurer de façon solidaire un revenu de remplacement digne de ce nom en cas de perte ou d'attente d'emploi, et permettre ainsi de résister aux pressions patronales sur l'emploi, le revenu, la protection sociale.

Au cours de ces 30 dernières années, ces repères fondamentaux de solidarité ont été attaqués, démantelés, ont parfois disparu :

→ **La branche Santé de la Sécurité Sociale** est devenue une grosse machine participant à la « production industrielle de soins de santé », rongée par la contagion du Marché (médicaments, industrie des matériels de Santé et des outils de gestion...) et de plus en plus pervertie par une gestion « paritaire » opaque et antidémocratique. Les Mutuelles perdent elles aussi leurs références à une pratique mutualiste (de solidarité) au « bénéfice » d'une logique marchande de concurrence et de rentabilité.

→ **Les Services Publics**, outils de solidarité et théoriquement garants des mêmes droits pour tous, sont progressivement transformés en entreprises marchandes soumises à la concurrence.

→ **Les ASSÉDIC** ont progressivement couvert de moins en moins de privés d'emploi (actuellement, moins de 1 sur 2 !), les autres étant renvoyés aux minima sociaux de la « solidarité d'Etat » (RMI, ASS...financés par l'impôt), ou à... rien du tout pour les 600 000 jeunes de moins de 25 ans interdits de RMI à qui la galère des « petits boulots » ne permet pas d'ouvrir des droits à l'indemnisation par les ASSÉDIC.

→ **La branche Retraites de la Sécurité Sociale** s'est vue progressivement déstabilisée de son rôle de protection solidaire de tous par le développement de complémentaires, de Plans d'Épargne Retraite soi-disant « labélisés » et de Fonds de Pension de moins en moins déguisés avec un double effet :

- Perte des repères de solidarité (les mêmes droits pour tous) et mise en concurrence de groupes de salariés entre eux ;
- Affaiblissement de la « sécu de base » par effet de concurrence, et par les différents avantages et exonérations accordées aux différents systèmes reposant de plus en plus sur un principe de capitalisation.

Chômeurs et précaires... principales victimes !

● **PROTECTION SOLIDAIRE** **contre le CHÔMAGE** :

Avec le PARE (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi), qui vient d'être renouvelé et aggravé en catimini le 20 décembre 2002.

La Mafia des Exploiteurs DE France (MÉDEF), et aussi certains « syndicats » (CFDT, CGC, CFTC), et aussi les gouvernements successifs, sont en train **d'achever de transformer un volet solidaire de la Protection Sociale en « contrat individuel », d'asservissement en outil de coercition envers les demandeurs d'emploi pour leur faire « accepter » des emplois de plus en plus précaires.**

Aujourd'hui plus que jamais, imposer une couverture solidaire du risque de chômage et de précarité s'impose.

Contre le PARE, nous revendiquons :

- **une réelle couverture solidaire contre le risque de chômage et de précarité par une indemnisation de TOUS les chômeurs, par un revenu garanti avec ou sans emploi, avec pour référence le SMIC ;**
- des mesures énergiques de lutte contre la précarité de l'emploi ;
- le droit à la formation libre et rémunérée, tout au long de la vie. **Quand les caisses sont vides, c'est pas aux chômeurs mais aux patrons à « faire l'effort » principal pour les renflouer !**

● RETRAITES des CHÔMEURS et des PRÉCAIRES :

Comment chômeurs et précaires peuvent-ils assurer dans les conditions actuelles une retraite « convenable » ?

- plus d'un million de RMIstes ne cotisent pas ;
- plus de 500 000 jeunes de moins de 25 ans galèrent de « petits boulots » en « petits boulots », ne sont pas indemnisés par l'ASSÉDIC (à laquelle ils ont pourtant cotisé !), et ne cotisent donc pas pendant ce temps pour les retraites (et n'ont pas droit non plus au RMI) ;
- environ deux millions de « salariés pauvres », soumis au travail précaire, cotisent de façon partielle et souvent intermittente au régime de base de la Sécurité Sociale et aux complémentaires.

Que donne dans ces conditions une retraite de base Sécurité Sociale calculée sur les 15 ou 20 « meilleures années », ou une complémentaire assise sur des cotisations amputées ?



Devinette : « Un jeune retraité prometteur ».

A 57 ans, il prend sa retraite de haut fonctionnaire. Une retraite qu'il cumulera sans vergogne avec diverses indemnités d'élu. Avec sa pension de *vieux travailleur*, ce jeune retraité touchera 11 454 euros par mois. Il avait tenté de reculer l'âge de la retraite... pour les autres. C'était en 1995. Qui est-ce ?

(Alain Juppé)

« Bonne Année 2003 » :
Guerre aux pauvres...

de la part du gouvernement **C.R.S** (Chirac Raffarin Sarkozy)

... renforcement du contrôle social !

- Le Parlement vient de voter la suppression de l'Aide Médicale d'Etat : tous ceux qui ne peuvent pas accéder à la CMU devront payer le ticket modérateur pour être soignés. Il deviendra aussi plus difficile d'adhérer à la CMU, et l'adhésion ne sera plus immédiate.
- Le Gouvernement étudie (et commence à mettre en place insidieusement) la transformation du RMI en

RMA (Revenu Minimum d'Activité) : le RMI ne sera plus un revenu (très insuffisant) versé solidairement aux plus démunis pour les aider à remonter la pente (se soigner, trouver un logement...). Il ne sera versé qu'en contrepartie d'une activité (décidée par qui ?) et forcément précaire.

« Vive la généralisation du travail précaire obligatoire ! »

La « gauche » (« Loi sur la Sécurité Quotidienne ») l'avait initié, la droite renforce l'arsenal répressif.

La loi « Sarkozy » vient d'être votée et va permettre de pourchasser encore plus les pauvres : squats et occupations « illégales » de terrain sont particulièrement visés. En ces périodes de grand froid, les immeubles inoccupés et même les friches industrielles « doivent rester vides ». « Les gens du voyage » ne sont pas les bienvenus... Les médias claironnent : « le froid tue »...

« NON ! ce sont ces lois, et les conditions de pauvreté extrême qui sont criminelles ! »



AC ! Rhône - 37 cours de la République - 69100 VILLEURBANNE (métro République)

Tél. : 04.78.84.38.51 - Fax : 04.78.68.52.83

e-mail : acrhone@free.fr - web : <http://acrhone.free.fr>

Permanence : mardi de 15 h à 20 h

Retraites des chômeurs ?

Le RMI à perpétuité ...

Le patronat licencie à tour de bras les salarié-e-s "âgé-e-s" sous prétexte qu'ils lui "coûtent" cher.

Le patronat, aidé par sa vieille complice la CFDT, vient de supprimer d'un coup jusqu'à deux ans d'indemnisation (24 mois) pour les chômeurs âgé-e-s de plus de 50 ans (négociation Unédic 19-20 décembre 2002).

Mais dans le même temps, le patronat entend repousser l'âge de la retraite pour toute-s.

Cherchez l'erreur !

Plus de salaire, plus d'indemnité chômage, pas encore de retraite, voici les quinquagénaires et demain les sexagénaires et pourquoi pas les septuagénaires voué-e-s aux minima (ASS, RMI) jusqu'à un âge canonique !

En deux décennies, le patronat et ses alliés (CFDT, CGC, CFTC) ont réussi à pulvériser le minimum de garanties dont bénéficiaient les salarié-e-s privé-e-s d'emploi : le droit à un revenu permettant une existence digne, le droit à une formation choisie.

Aujourd'hui le gouvernement, à la demande du patronat, s'attaque aux retraites.

Il veut en repousser l'âge tout en réduisant encore les pensions.

Voici le règne de l'insécurité sociale générale ! La jeunesse est toujours interdite de RMI et souvent exclue du chômage malgré l'enchaînement de CDD. Demain, de plus en

plus de vieux iront mendier des bons alimentaires au CCAS. Et EDF coupe toujours l'électricité de ceux qui ne peuvent payer...

Non, les salarié-e-s-précaires-chômeurs-retraité-e-s-malades ne sont pas des objets jetables au service du capital.

Chacun-e, quelque soit son âge et sa situation, a droit à une existence digne, à un revenu individuel, prélevé sur la richesse globale.

Ce revenu garanti ne peut en aucun cas être inférieur au SMIC.

Ce droit de vivre, ce revenu minimum d'existence est une bataille pour la liberté de chaque individu-e face à la sauvagerie du système économique (licenciements massifs, délocalisations) et aux aléas de la vie (maladie, handicap, vieillesse).

Chômeurs, futur-e-s chômeurs, retraité-e-s, futur-e-s retraité-e-s, notre combat est le même :

- Pour une retraite après 37,5 annuités de cotisation, quelque soit l'âge
- Pas de revenu inférieur au SMIC
- Pour la liberté de choisir ses activités et sa vie

Un jeune retraité prometteur

A 57 ans, il prend sa retraite de haut fonctionnaire. Une retraite qu'il cumulera sans vergogne avec diverses indemnités d'élus (c'est ainsi qu'on nomme les salaires chez eux, car ils ne sont pas imposables intégralement).

Avec sa pension de vieux travailleur, ce jeune retraité touchera 11 454 euros par mois.

Il avait tenté de reculer l'âge de la retraite ... pour les autres.

C'était en 1995. Qui est-ce ?

(Alain Juppé)

Prochaine réunion

Jeudi 6 mars, 20h15

16 rue Etoupée, Alençon

cour de gauche, salle de réunion RdC

NOUS AVONS SOUHAITE LA BONNE ANNEE

A Jean-Marie Messier qui, en 2001 a reçu 36.26 millions d'euros (237 millions de francs) soit un RMI (389.10 euros) toutes les 34 secondes.

Bonne année aussi à Lindsay Owen-Jones, PDG de l'Oréal (21.26 millions d'euros, un RMI toutes les 58 secondes)

Et à Jürgen Dormann, PDG d'Aventis (17.22 millions d'euros, un RMI toutes les 71 secondes).

Et à tous les chanceux qui ont bénéficié de la prime de Noël de 150 euros.

Toutes nos condoléances à Michel Bon, PDG de France télécom qui n'a qu'un salaire de misère de 279 116 euros (150 000 francs par mois)

Excellente année aux administrateurs des groupes Michelin, Air liquide, Lagardère et L'Oréal dont la moyenne d'âge dépasse soixante-cinq ans.

A l'heure où tant de mauvais français ne pensent qu'à la retraite, il est réconfortant de constater qu'il y a encore des courageux qui ne regardent pas à la fatigue.

Bonne année aussi aux 10% d'administrateurs des sociétés du CAC 40 qui détiennent 42% des mandats de conseil d'administration. C'est quand même plus simple comme ça.

Excellente année à François Grappotte, PDG de Legrand, qui, en plus d'indemnités conséquentes, s'est assuré un "parachute doré" qui lui garanti toute sa vie au moins 50% de ses rémunérations actuelles (soit une base de l'ordre de 3 millions d'euros par an).

Bonne année aux ministres, qui se sont accordé une augmentation mensuelle correspondant à 8 fois le RMI (soit un RMI toutes les 30 heures)

Bonne année aux membres du conseil de Paris, qui se sont auto-augmentés de 20% en juillet (mais qui n'ont pas voulu donner une allocation exceptionnelle aux chômeurs en décembre)...

Condoléances à la France d'en bas.

Mais gare à la revanche quand tous les pauvres s'y mettront.

Nos tracts, nos activités sont payés uniquement par nos cotisations et par les dons.

Merci d'envoyer vos chèques à l'ordre d'AC ! Alençon.

LA REFORME DES RETRAITES : UN DEBAT DE SOCIETE

(Collectif AC 19-20)

Actuellement, le gouvernement cherche surtout, dans un premier temps, à aligner les régimes de retraite du secteur public sur celui du secteur privé. Il y a beaucoup de régimes de retraite particuliers : ceux des fonctionnaires, ceux des entreprises nationales (telles que EDF, la SNCF, la RATP), plus ceux des salariés qui ont des conditions de travail particulières. Certains de ces salariés peuvent partir en retraite plus tôt que les autres (souvent à 55 ans). La réforme des retraites remettrait en cause ces acquis, au nom d'une égalisation entre les salariés. Mais on n'en restera probablement pas là. Il y a aussi la proposition d'une « alternative » : **soit d'accepter de travailler plus et plus longtemps, de cotiser à des fonds de pension, soit de partir plus tôt en retraite avec très peu d'argent**. De toutes les façons, toutes les propositions aboutissent clairement soit à privilégier certaines parties de la population (qui seules auront les moyens de cotiser ou d'épargner suffisamment), soit à admettre un allongement massif de la durée du travail, dans un contexte où le chômage augmente lui aussi à nouveau.

Il y a globalement un problème posé de « solidarité intergénérationnelle », mais aussi entre différentes catégories de population. Il y a aussi un problème philosophique sous-jacent : celui d'un choix de société. Le « salaire » (revenu du travail) doit-il être conçu de façon à garantir des moyens d'existence décentes au salarié sur toute la durée de la vie ou seulement sur la partie pendant laquelle il est actif, rentable, « efficace » - d'un point de vue strictement capitaliste, étant donné les exigences de productivité dans les entreprises ? En réalité, la retraite est un élément du salaire, c'est du « salaire différé », la diminuer revient à diminuer les salaires. En plus, **le montant de l'épargne des salariés représente des sommes colossales, que le patronat voudrait bien voir gérées par des sociétés privées, dans une perspective de rentabilité financière**, et non plus de façon partenariale. Une partie de ces sommes pourrait ainsi disparaître dans des opérations de spéculation, comme on l'a vu aux USA, notamment avec l'affaire Enron.

LES ARGUMENTS DU PATRONAT ET DU GOUVERNEMENT

Le problème du financement des caisses de retraite serait devenu insoluble, pour diverses raisons : l'évolution démographique ; l'allongement de la durée de la vie (les projections effectuées jusqu'en 2040 se fondant sur l'hypothèse qu'il se poursuivra) ; l'évolution du rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'inactifs. Actuellement on aurait environ deux personnes et demi en âge de travailler pour chaque retraité ; en 2040 on en aurait deux fois moins. Plus généralement trois questions se posent : celle de l'âge de départ en retraite ; celle de la durée des cotisations et du montant de celles-ci ; celle du montant des retraites ou du taux remplacement (soit le pourcentage du dernier salaire pris en compte pour le calcul des pensions de retraite).

Actuellement, l'âge légal de départ à la retraite est de 60 ans, sauf pour les régimes particuliers. Le gouvernement n'envisagerait pas de le modifier, mais cela reste théorique : le patronat souhaite plutôt le retour à 65 ans, avec possibilité d'aller au-delà ; et de fait, **obtenir un taux plein de retraite sous-entend déjà de travailler jusqu'à 65 ans**. En ce qui concerne les taux de remplacement, ils sont actuellement de 75 % du dernier salaire, hors prime, dans la fonction publique, mais il y a de grandes différences, dans le privé, entre les secteurs d'activité compte tenu des régimes complémentaires. La réforme Balladur de 1994 a fait passer les salariés du privé à 40 années de cotisation au lieu de 37,5. De plus, le calcul des pensions se fait sur la base de 50 % du salaire moyen des 25 meilleures années (au lieu des dix meilleures auparavant), ce qui a déjà entraîné une diminution de 20 à 30 % des retraites dans le secteur privé. A titre de comparaison, les taux de remplacement (hors fonds de pension) sont actuellement de 50 % au Royaume Uni, de 55 % en Allemagne, de 65 % en France, de 80 % en Italie. La France est un des seuls pays où le principe de la répartition est resté prépondérant, les autres pays ont désormais une part significative des retraites qui est assurée par des fonds de pension.

L'objectif actuel du gouvernement serait de passer à 40 années de cotisation pour le public comme pour le privé, puis à 42 ans. Le MEDEF propose même de remonter la durée de cotisation jusqu'à 45 années - voire plus, pour certains de ses représentants. Le gouvernement et le patronat posent aussi le problème de la hausse du taux des cotisations ; mais cela veut-il dire qu'elle serait supportée par le patronat ou par les salariés ? Leur intention est plutôt de continuer la politique de réduction des charges sociales patronales qui pèsent sur les entreprises, donc d'augmenter la ponction directe sur les salaires. Cette politique a déjà été menée depuis 20 ans, puisque la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a été réduite de 69 % à 60 %.

UN NIVEAU DE RETRAITE DECENT, CELA SUPPOSE UN NIVEAU DE SALAIRE DECENT.

Nous savons dès à présent qu'il sera impossible à la plupart des salariés d'obtenir à l'avenir les 40 annuités nécessaires ou d'épargner sur leur salaire, afin de se constituer un complément de retraite. Qu'en est-il des salariés contraints de travailler à temps partiel (dont les femmes), des personnes nombreuses à être au chômage de

longue durée à partir de 50 ans, des gens qui sont dans des contrats de types particuliers (CES et autres emplois jeunes), des Rmistés ? **Les années de chômage indemnisé ne sont prises en compte qu'à 50 % pour la retraite ; celle de RMI, de formation ou d'apprentissage ne le sont pas.** En plus, on sait très bien que les répercussions du chômage sur l'ensemble de la carrière des individus sont considérables, en termes de réduction de l'ancienneté, des qualifications et des salaires.

- La baisse des cotisations qui menace les régimes de retraite ne vient pas seulement des problèmes démographiques, mais aussi du chômage et du grand nombre de bas salaires. De plus on ne reconnaît pas (ou de moins en moins) la valeur du travail effectué. Il y a de nombreux allègements de charges sociales liés à des embauches à temps partiel ou au développement de zones franches, qui sont des cadeaux faits au patronat.

- Beaucoup de gens sont exclus du monde du travail (handicapés et autres inactifs de moins de 60 ans, y compris des hommes). L'espérance de vie est, en réalité, très différente selon les professions et la pénibilité du travail. L'inversion de la « pyramide des âges » des actifs vient aussi du chômage massif chez les jeunes, pas seulement d'une diminution des naissances. Beaucoup de jeunes sont démunis de ressources, connaissent des difficultés liées à la précarité et au manque de soins. Cela représente un coût global pour la société, sans doute plus élevé que si ces problèmes étaient traités à temps. La prolongation de la durée des études ne fait souvent que cacher la misère sociale chez les jeunes.

- Enfin, il y a un très grand nombre de préretraités. Le gouvernement propose surtout de contraindre tous ces gens à travailler plus longtemps, mais le problème est que **beaucoup d'entre eux ont été licenciés et ne retrouvent plus d'emploi.** Actuellement, il y a un problème déjà très visible : la moyenne des départs à la retraite a lieu à 58 ans et demi en France (le plus tôt par rapport à l'ensemble des pays européens). La durée de cotisation effective est en moyenne de 35 annuités pour les hommes et de 30 pour les femmes. Que proposerait-on pour les plus de 50 ans qui se retrouvent licenciés ? Jusqu'ici, on avait des préretraites à partir de 55 ans, le gouvernement envisage de les supprimer. Ceci reviendrait donc à placer au RMI une grande partie des plus de 50 ans, en attendant leur passage à la retraite. En fin de compte, beaucoup de personnes risquent de se retrouver avec comme pension de retraite, un minimum vieillesse. Il faut compter que en plus, dans le même temps, la durée d'indemnisation du chômage serait diminuée (de 30 mois à 23).

ENCORE UNE FOIS, LES TRAVAILLEURS PRECAIRES SERONT LAISSES POUR COMPTE.

Il y a une cassure très nette dans la société, surtout depuis les années 80 – au cours desquelles on est revenu à un système ultra-libéral qu'on n'avait pas connu depuis le 19^{ème} siècle. Jusqu'à présent, les gens qui partaient à la retraite avaient peu connu le chômage ou l'avaient connu surtout à partir de 50 ans (dans les années 70 ou 80). Ils pouvaient donc arriver à obtenir une « retraite complète », même s'ils avaient peu gagné, mais déjà certains n'y arrivaient pas. Ce phénomène va aller en s'aggravant très rapidement. Dans les années 2005 à 2010, ce sont les enfants du baby boom (nés entre 1945 et 1960) qui seront très nombreux à partir en retraite, cela sera plus difficile pour eux. Pour ne pas parler des personnes arrivées dans le marché du travail pendant les années 80, tout le monde sait déjà que cela leur sera impossible. Jusqu'à présent, ce sont plutôt les personnes âgées qui avaient des revenus plus élevés et qui étaient solidaires avec les jeunes générations : la dégradation de la situation matérielle des parents se répercutera ainsi sur celle de leurs enfants.

Personne (en dehors du patronat) n'a d'intérêt à cette exclusion d'une large partie de la population, car celle-ci a aussi un coût en termes économiques, comme de dégradation de l'état général de la société ; ni à cette division entre les salariés stables, les précaires, les chômeurs et les retraités. Les salariés à faibles revenus font, de toutes façons, toujours pression sur les autres salariés, car les secteurs d'emploi à statuts précaires, la place de l'intérim et des contrats de courte durée ne cessent de s'étendre. Les organisations de chômeurs ont mis en avant la revendication d'un revenu minimum d'existence, afin d'empêcher que cette dégradation globale ne se poursuive. Une autre répartition du travail et des richesses, ainsi qu'une diminution massive du temps de travail s'imposent.

CE QU'AC PROPOSE :

- **le rétablissement de 37,5 annuités pour tous, pour un taux plein de retraite**
- **départ normal à 60 ans, maintien des 50/55 ans pour les travaux pénibles**
- **de favoriser l'emploi des jeunes, afin de rétablir une pyramide des âges plus correcte ;**
- **de rémunérer et de prendre en compte toutes les périodes de formation ;**
- **de favoriser l'emploi à temps complet avec des qualifications reconnues, y compris pour les femmes ;**
- **de prélever une contribution des entreprises en fonction des bénéfices et non de la masse salariale ;**
- **d'assurer à tout individu un revenu garanti égal au SMIC qu'il soit salarié, chômeur, retraité, handicapé, etc..**



attac

Avenir des retraites un choix de société

Depuis des années, une incroyable campagne d'intoxication sur les retraites est en cours pour faire accepter à l'opinion publique un recul social majeur aux conséquences considérables pour les générations présentes et à venir.

Au coeur de la mondialisation libérale

Il ne faudrait pas croire que la réforme des retraites est une simple question franco-française. Elle est devenue une question planétaire depuis que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ont décidé, en 1994, de lancer une offensive généralisée, largement appuyée par l'Union européenne et la Commission, visant à détruire les systèmes de retraites intégrés dans la Sécurité sociale.

Cette offensive a deux objectifs : d'abord nourrir les marchés financiers en permettant aux fonds de pension et autres fonds d'investissement et assurances privées de s'emparer de nos retraites ; ensuite satisfaire la revendication patronale "pas un sou de plus pour les retraites".

Mais, les penseurs du libéralisme ont aussi un projet de civilisation qui est d'étendre aux retraités et aux fonctionnaires la précarité, la flexibilité et l'insécurité qu'ils essayent d'imposer aux salariés du secteur privé. L'organisation de l'insécurité généralisée vise à affaiblir les salaires et les revenus de transfert pour renforcer les profits, tout en créant des conditions qui empêchent la résistance des citoyens. Dans ce cadre, avoir une retraite assurée de haut niveau est un obstacle qu'il faut balayer. Le FMI a parfaitement résumé ce projet en une phrase lapidaire : *"Un système de retraite par répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social"*.

L'escroquerie de la capitalisation

Malgré la faillite des fonds de pension, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne par exemple, le gouvernement et le Medef persistent à vouloir les imposer en France. La ruine de millions de salariés et retraités, anglais et américains en particulier, devrait pourtant leur servir de leçon.

Un système de retraite par capitalisation est de plus beaucoup plus vulnérable aux évolutions démographiques qu'un système par répartition. Si le nombre de retraités augmente plus vite que celui des actifs, cela revient à dire que le nombre de vendeurs de titres financiers (les nouveaux retraités qui devront liquider leur épargne pour se constituer leur retraite) augmente plus vite que le nombre d'acheteurs de titres (les actifs qui font des dépôts dans leurs fonds de pension).

Ce déséquilibre entre l'offre et la demande d'épargne financière conduit à une baisse de la valeur des titres et donc à une réduction du pouvoir d'achat réel des retraités. Même l'OCDE le dit : *"Lorsque les baby-boomers commenceront à prendre leur retraite, les taux d'épargne auront tendance à baisser, le prix des actions et des obligations baissera"*.

L'égalité entre public et privé

Le gouvernement veut maintenir la réforme Balladur dans le secteur privé. Cette réforme, décidée en 1993, a organisé le passage progressif de 37,5 à 40 années de cotisation, calculé le montant de la retraite sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures, abandonné l'indexation sur les salaires pour l'inflation (l'indexation des retraites sur les salaires permet de conserver le pouvoir d'achat des retraités). Ces mesures cassent progressivement l'égalité entre public et privé. Elles vont faire baisser le niveau des retraites du secteur privé de 20 % à l'horizon 2040.

Le problème fondamental est donc de stopper cette dégradation programmée et non pas de l'étendre au secteur public, comme le gouvernement et le patronat en ont l'intention.

Le passage aux 40 ans pour les fonctionnaires ne serait en fait qu'un nouvel encou-

6, rue Pinel
75013 paris
Tél. : 01 53 60 92 40
Fax : 01 53 60 40 72
attac@attac.org
www.attac.org

février 2003

Les propositions d'Attac

1. L'âge du départ en retraite à taux plein à 60 ans doit être le pivot du système de retraite. Autour de cet âge, il est possible de tenir compte des situations particulières et d'introduire des éléments de souplesse.

2. Valider les années d'étude et les périodes d'inactivité forcées. Les années d'étude après 18 ans doivent être validées. Les périodes de recherche d'un premier emploi, de chômage, de temps partiel imposé, de congé parental doivent aussi donner lieu à validation complète.

3. Contribuer à corriger les inégalités sociales et salariales

■ un plancher (pas de retraites inférieures à 75 % du salaire antérieur calculé sur la moyenne des dix meilleures années de carrière pour le privé et sur la moyenne des six derniers traitements pour le public) ;

■ une durée de cotisation de 37,5 annuités pour tous, privé et public, avec une retraite à taux plein ;

■ un plafond (pas de retraites supérieures à x fois le SMIC) ;

■ pas de perte de revenus au moment du passage à la retraite pour les bas salaires ;

■ indexation des retraites sur les salaires nets de cotisations sociales et non sur les prix ;

■ départ à taux plein avant 60 ans dès l'obtention de 40 années de cotisations pour les salariés ayant commencé à travailler très tôt ;

■ relèvement progressif du minimum vieillesse au niveau du SMIC.

agement à continuer dans le privé, vers les 45 annuités que demande le Medef. L'objectif d'un passage à 40 annuités pour les fonctionnaires est clair : il s'agit de s'attaquer au statut des fonctionnaires et de faire sauter un verrou qui permettra d'imposer à tous, et d'abord au secteur privé, une nouvelle augmentation de la durée de cotisation.

L'alibi de la démographie

La seule chose qui soit vraie dans l'affaire des retraites est le phénomène démographique en cours qui s'appelle "l'allongement de l'espérance de vie" : nous vivons beaucoup plus longtemps que nos grands-parents et arrière-grands-parents. Ce phénomène est profondément positif et ouvre des perspectives immenses à l'épanouissement humain, individuel et collectif.

Il s'agit donc de savoir si la société est capable d'assurer dans l'avenir aux retraités un niveau de vie équivalent à celui d'aujourd'hui.

Des calculs officiels ont été réalisés par le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui est une instance mise en place par les pouvoirs publics avec les partenaires sociaux. Ils montrent que, s'il l'on veut maintenir le niveau des retraites par rapport aux salaires - ce qui suppose annuler la réforme Balladur -, le montant global des pensions devrait passer de 12,6 % du revenu national, le Produit intérieur brut (PIB), en 2000, à 18,5 % en 2040.

En quoi cela est-il impossible à réaliser alors que, dans le même temps, le PIB devrait au minimum doubler ?

Cette augmentation de près de 6 points ne doit d'autant moins nous inquiéter que le poids des pensions dans le PIB a été multiplié par 2,5 entre 1950 aujourd'hui sans que cela provoque les cataclysmes que certains se plaisaient déjà à prédire à l'époque.

Une conclusion s'impose : puisque nous vivons plus longtemps, et qu'il y aura davantage de retraités par rapport aux actifs, il faut prévoir de nouveaux financements, à moins d'accepter froidement une paupérisation des retraités.

Il s'agit donc de savoir quelle répartition des richesses est souhaitable. C'est avant tout un problème politique.

Financer les retraites, c'est possible

Une nouvelle répartition des richesses est d'autant plus envisageable que la part des salaires dans la valeur ajoutée, la richesse créée par les entreprises, a baissé de 10 points en 20 ans, alors que, dans le même

temps, la productivité du travail a augmenté de 50 %. Des marges de manoeuvres existent donc. Un rééquilibrage de la part des salaires dans la valeur ajoutée est nécessaire.

De plus, une politique économique résolument tournée vers un plein emploi de qualité apporterait des financements supplémentaires.

Attac porte au débat public les propositions suivantes :

- *Etendre l'assiette du calcul des cotisations*

On appelle "assiette" la référence qui permet le calcul des cotisations sociales. Il s'agit, en France, de la masse salariale pour les employeurs et des salaires bruts pour les salariés.

L'idée est mise en débat au sein d'Attac d'élargir cette assiette en tenant compte des bénéfices distribués et des profits financiers. Les entreprises ayant les bénéfices les plus élevés auraient donc des taux de cotisations plus élevés que les autres.

- *Augmenter les cotisations*

L'augmentation des cotisations patronales est le moyen le plus simple pour rééquilibrer la part des salaires dans la valeur ajoutée en vue de financer les retraites.

Au total, avec un taux de remplacement maintenu, le retour pour tous à 37,5 années de cotisations, l'indexation sur les salaires et non sur les prix, 18,5 % du PIB sont nécessaires, soit environ 6 points de PIB à trouver sur 40 ans.

Pour couvrir cette évolution, une augmentation de 15 points du taux de cotisation lissée sur 40 ans suffirait. Cela représente en moyenne une augmentation des cotisations de 0,375% seulement par an pendant 40 ans. Il est difficile d'affirmer qu'une telle augmentation serait insupportable pour l'économie française.

Une augmentation des cotisations salariales doit aussi être envisagée si nécessaire, mais celle-ci ne pourrait avoir lieu qu'une fois le rééquilibrage de part des salaires dans la valeur ajoutée effectué.

Mobilisation sociale indispensable

L'avenir des retraites relève moins de la pyramide des âges que de la répartition de la richesse produite. Il s'agit non pas d'un problème financier mais d'un choix politique, mieux, d'un choix de société. Tel est bien l'enjeu des combats à mener.

Attac, qui a fait des retraites une de ces priorités, sera présente dans toutes les mobilisations nécessaires pour assurer l'avenir de notre système de retraite.